



Bureau de dépôt
Bruxelles MassPost
P701162

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

L'ESPERLUETTE

Trimestriel du CIEP | MOC

n° 126 - octobre - novembre - décembre 2025



LE TRAVAIL : LA VALEUR DU GRATUIT

L'impôt, ça nous enrichit !
À la découverte de la démocratie :
visite des parlements européen et fédéral

Le Centre d'Information et d'Éducation Populaire du MOC (CIEP), est chargé des activités éducatives et culturelles du MOC.

Organisés en équipes régionales et communautaires, nous appuyons à travers la formation les activités du MOC et des organisations qui le constituent. Notre souci est de donner aux groupes et aux individus les outils nécessaires à leur engagement comme acteurs et citoyens et de participer au développement d'une société démocratique par une réelle démocratisation du savoir et une valorisation de l'action collective.

Notre originalité réside essentiellement dans la philosophie de notre travail et dans notre expérience accumulée d'une pédagogie participative notamment à travers l'ISCO et le Bagic.

*L'Éducation permanente est notre quotidien
la formation notre spécialité.*

CONTACT :

Centre d'Information et d'Éducation Populaire
Chaussée de Haecht, 577-579 – 1030 Bruxelles
Tél. : 02.246.38.41-43 • Fax : 02.246.38.25
Courriel : communautaire@ciep.be

COMITÉ DE RÉDACTION : Cécile BURDOT, Sophie COSME, Mila GATTI, France HUART (coordination), Zoé MAUS, Florence MOUSSIAUX, Coline OLIVIER, Christine STEINBACH, Simon THERER.

SECRÉTARIAT : Lysiane METTENS, Sonia RAES.

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : Carole BACKES, Adrienne DEMARET, Patrick FELTESSE, Pierre GEORIS, France HUART, Mila GATTI, Astrid PORIGNON, Christine STEINBACH, Nicole TINANT, Christelle WAUQUIER, André LECOMTE

PHOTOS : Alphonse DUPUIS ([itsdalfo](https://itsdalfo.com/)), Jérémie CORNÉLIS, Alex MOGO (<https://alexmogo.com/>), François DE BORMAN

MISE EN PAGE : Elsa KBAIER

CIEP COMMUNAUTAIRE : tél : 02.246.38.41, 42, 43 – fax : 02.246.38.25
Courriel : communautaire@ciep.be

ÉDITRICE RESPONSABLE : Christine STEINBACH – Chaussée de Haecht, 579
1030 Bruxelles

Imprimé sur papier 100 % recyclé sans chlore

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application. Son objectif est de mieux protéger l'utilisation des données personnelles. L'Esperluette du CIEP s'engage à stocker vos données de manière sécurisée, sans les partager avec des tiers. Vous pouvez en permanence vous désabonner, demander la rectification de vos données en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli.

Pour toute question concernant l'utilisation de vos données, n'hésitez pas à nous contacter : communautaire@ciep.be

ÉDITORIAL

Vive la vie associative 3

ANALYSE

Consommateur-rices-travailleur-euses : l'invisible exploitation du travail gratuit

Le bénévolat, poids lourd sociétal 7

Volontariat ou travail gratuit?

Pour un engagement émancipateur 10

MOUVEMENT EN CAMPAGNE

L'impôt, ça nous enrichit ! 12

Le cycle de l'impôt pour se familiariser avec la fiscalité 15

Partir pour ne pas y rester, se reconstruire

après des violences conjugales 17

Soirée-récit : sauvetage en Méditerranée à bord d'un voilier 17

EN RÉGIONS

Musée du Capitalisme à Nivelles 18

Vivre debout festival du cinéma social à Genappe 18

Activités en région 18-19

Escape Game contre l'extrême droite 19

Se former en Luxembourg : des propositions 19

VIE DE L'ISCO

À la découverte de la démocratie : visite des parlements européen et fédéral 20

MÉMOIRES EN RESUMÉ

La problématique de l'absentéisme des aides familiales dans le service familial de Charleroi 22

Le devenir du travail chez Renmans : diagnostic et perspectives d'actions 23

EN BREF

Les dérouter-és pour raconter l'immigration 25

Décloisonner les savoirs de la recherche collaborative 25

Tissons des liens, pas des menottes, un projet artistique, une action citoyenne pour accueillir autrement 26

La dignité...pour qui ? 26

DATES À ÉPINGLER 27

FICHE PÉDAGOGIQUE

Diagnostiquer le ressenti de pénibilité des travailleur-ses (1ère partie)

Christine STEINBACH ♦ Directrice du CIEP communautaire

Vive la vie associative

Ce matin, c'est jour de sport : vous emmenez votre enfant au club de football, qui est un peu le vôtre, puisque vous y êtes bénévole. Avec d'autres parents, vous discutez de cette annonce stupéfiante : la FIFA a créé un « prix de la paix » pour Donald Trump, dépité de ne pas avoir reçu le Nobel. Vous riez : la FIFA n'est donc plus neutre politiquement ? « *Faut suivre l'argent* » dit un autre. Un troisième rappelle l'histoire des Jeux olympiques de 1936 en pleine Allemagne nazie. Quelque chose vous titille dans cette discussion. Cette impression, pas nouvelle mais plus aigüe aujourd'hui, qu'on vous vole le plaisir du sport et qu'on salit le sens de votre engagement au sein du club de foot. D'ailleurs vous n'avez pas envie que votre enfant fasse carrière dans ce milieu. Ça vous énerve et vous attriste ! Dans le groupe, quelqu'un suggère d'écrire à la FIFA un courrier ironique avec des recommandations sur « *les 14 meilleures manières de faire la courbette au sire Trump et autres tout puissants* ». Et pourquoi pas au fond ? Séduit-e, vous vous mettez à écrire. Et là, vous commencez à entrer en résistance.

C'est pour cela que la liberté de s'associer est si précieuse, qu'il s'agisse d'un club sportif, d'une amicale, d'un comité de quartier ou d'un syndicat. Non reconnue sous les régimes monarchiques de droit divin, elle est conquise en 1789, mais elle sera sans cesse fragilisée ou interdite, comme la liberté de la presse. En 1791, en France et en Belgique, la loi Le Chapelier interdit les groupements professionnels, les syndicats ouvriers et le droit de grève, sous prétexte de promouvoir la libre concurrence contre l'esprit de corporations. Il faudra un siècle de luttes ouvrières pour annuler cette interdiction. Aujourd'hui encore, pour le patronat et les gouvernements de droite qui le soutiennent,

la liberté syndicale est toujours un problème et la vie associative est toujours trop « gauchiste » (« wokiste » si vous préférez). Pourtant, s'associer signifie s'enrichir humainement, échanger, s'entraider, débattre, agir et résister à ce qui nous paraît injuste.

C'est bien ce que menace le projet de loi du ministre de l'Intérieur MR Bernard Quintin, qui interdit administrativement « des associations ou groupements de fait constituant une menace grave et actuelle pour la sécurité nationale ou la pérennité de l'ordre démocratique et constitutionnel ». Ce texte aux termes flous, dénoncé par l'Institut fédéral des droits humains, met en danger la liberté d'expression : « *la notion d'apologie du terrorisme est définie de manière si large que de nombreux propos, pourtant protégés par la liberté d'expression, pourraient être concernés par la loi* ». Y compris les articles académiques, dessins satiriques, analyses juridiques... ou une lettre ironique de parents mécontents.

Dans une société fondée sur la logique capitaliste d'accumulation de profits, les classes populaires sont censées travailler et consommer sans relâche pour faire gonfler ces profits. Comme vous le découvrirez dans ce numéro, l'actionariat qui récupère l'essentiel de ces profits a trouvé le moyen de nous faire consommer tout en travaillant sans salaire. Cette *Esperluette* se penche aussi sur le travail choisi du bénévole.

Heureusement, cette fin d'année a connu un nombre inédit de mouvements grèves et de mobilisations contre des politiques de droite austéritaires et autoritaires imposées par le Gouvernement Arizona. De quoi vous souhaiter pour 2026 une année riche en vie associative, en force syndicale et en créativité résistante. ●



LE TRAVAIL : LA VALEUR DU GRATUIT

France HUART ♦ Permanente CIEP communautaire

Consommateur·rices–travailleur·ses : l'invisible exploitation du travail gratuit

Et si chaque clic, avis en ligne, scan en caisse libre-service était en réalité du travail non rémunéré? Avec l'expansion du néolibéralisme et de l'automatisation, avec la généralisation du numérique, nous avons appris à scanner nos courses, réserver nos voyages, gérer notre compte bancaire, remplir des formulaires administratifs, commenter des produits ou tester des logiciels. Ces activités participent à la production de biens et de services, et créent de la valeur pour les entreprises... sans rémunération ni reconnaissance des consommateur·rices. Le travail gratuit existait déjà –travail domestique du care, bénévolat, stagiaires–, mais cette forme particulière explose aujourd'hui. Se basant sur des expériences d'étudiant·es délégué·es syndicaux·ales¹ et sur les recherches en sociologie², cet article explore comment ce phénomène s'impose dans la grande distribution et les services publics de transports. Il interroge les frontières floues entre travail salarié et non travail.

Qu'est-ce que le travail gratuit des consommateur·rices ?

Le travail gratuit des consommateur·rices, aussi appelé « digital labor », repose pour M.-A. Dujarier, sur une double logique complémentaire : la **coproduction**, où l'usager·ère effectue gratuitement des services à la place de salarié·es et l'**externalisation** de certaines tâches pour une **réduction massive des coûts** de main-d'œuvre³. Volontaire, implicite ou inconscient, ce travail met à disposition des entreprises et des institutions publiques une main-d'œuvre gratuite et abondante. La pandémie de Covid-19 a accéléré le phénomène.

Ce travail prend différentes formes :

- L'**autoproduction dirigée** comprend les activités, généralement contraintes ou fortement incitées, réalisées via un automate ou des interfaces numériques (scannage et paiement de courses en supermarché, achat de tickets aux bornes, réservation en ligne, montage de meubles en kit, paiement de factures, etc.). Elle est proposée essentiellement pour des raisons de flexibilité, de rapidité, de qualité et de personnalisation du libre-service.
- La **coproduction collaborative** repose sur une participation volontaire des usager·ères qui fournissent gratuitement des données, avis ou contenus et des informations sur leurs pratiques de consommation (enquêtes, signalement d'incidents, *crowdsourcing*,

modération de contenus, test de logiciels, commentaires de sites, etc.). Leurs contributions alimentent les bases de données et les algorithmes de recommandation. Cette co-production fait appel aux compétences, à la créativité et aux expériences des usager·ères.

– Le **travail d'organisation** : les consommateur·rices participent à l'organisation des activités nécessaires pour « *trouver des solutions socialement et subjectivement acceptables* » et faire fonctionner l'activité de consommation, oscillant entre autonomie affichée et contraintes imposées.

Souvent présenté comme une liberté, de l'autonomie et du confort ou comme un choix individuel pour les usager·ères, ce travail s'est généralisé dans divers secteurs marchands et non marchands : grande distribution, transports, banque, services publics, loisirs et culture, médias, santé, etc.

Une stratégie néolibérale aux enjeux multiples

Pour M. Simonet, le travail gratuit des consommateur·rices fait partie d'une véritable stratégie néolibérale visant à réduire les dépenses de personnel, externaliser certaines tâches vers une main-d'œuvre gratuite et responsabiliser les publics, tout en maximisant les profits.

Plusieurs mécanismes transforment ce travail en acceptable, voire désirable :

- L'**invisibilisation** est présentée aux consommateur·rices comme un service pratique, choisi et personnalisé ainsi qu'un gain de temps, qui masque son caractère imposé et d'exploitation.
- La **contrainte déguisée** : dans de nombreux secteurs, les consommateur·rices n'ont plus d'autres choix que d'effectuer eux-mêmes les opérations anciennement réalisées par du personnel (fermeture des guichets dans les banques ou les gares, réductions des caisses traditionnelles dans les supermarchés, etc.).
- La **création de valeurs** : les données produites par les usager·ères sur le net sont collectées et revendues par les entreprises, sans contrepartie, alors qu'elles génèrent des profits considérables.

Ce travail mobilise de la part des consommateur·rices du temps, demande des compétences et des équipements personnels. Son invisibilité « naturelle » et son intégration dans notre quotidien le rendent d'autant plus efficace. Il a des impacts économiques, sociaux et éthiques sur les individus et la société.

1. Enjeux économiques

L'externalisation de services vers les consommateur-rices permet aux entreprises de réduire les coûts de main-d'œuvre et engendre la suppression de nombreux emplois. Selon l'étude de l'Institut français Sapiens (2018), la révolution digitale supprimera certaines fonctions tout en en créant de nouvelles⁴, notamment dans les banques, les assurances, la comptabilité, la bureautique, la grande distribution et la manutention. En outre, les données laissées en ligne par les consommateur-rices génèrent des ressources gratuites considérables pour les entreprises, qui les analysent, monétisent et utilisent pour optimiser leurs services, orienter les algorithmes ou encore cibler leur publicité.

2. Enjeux sociaux

Au sein des supermarchés où sont introduites des caisses automatiques ou du self-scanning ; dans les gares ou les agences bancaires où les guichets sont remplacés par des bornes informatiques ou des programmes de home banking, certains métiers (caissier-ères, personnel d'information ou d'accueil, etc.) disparaissent progressivement. Cette situation renforce la précarité et intensifie le travail du personnel restant chargé de gérer de manière polyvalente les incidents liés aux automates. En outre, ne pas rémunérer ce travail a aussi comme conséquence de l'invisibiliser et de le dévaloriser.

Les services autrefois accessibles deviennent plus complexes ou inaccessibles pour les publics éloignés du numérique, notamment les personnes âgées, d'origine étrangère, précaires ou porteuses de handicap, qui sont pénalisés, tandis que le travail gratuit accroît les inégalités sociales, de genre et de compétences. Pour M.-A. Dujarier, ce travail engendre une distinction sociale entre ceux qui savent utiliser et ceux qui ne savent pas utiliser les TIC : « *Plus un consommateur a pu acquérir des compétences dans sa vie "hors consommation" [...], plus il aura d'habiletés pour co-produire. [...] L'accumulation de ces compétences offre des avantages eux aussi cumulatifs : gain d'autonomie et de temps, praticité, anonymat choisi, ou au contraire, possibilité d'une valorisation de soi et de son activité, participation à des échanges communs* »⁵.

Enfin, ce transfert de tâches accroît la charge mentale des consommateur-rices, obligé-es de gérer erreurs et dysfonctionnements, souvent dans l'urgence ou sous pression, comme aux files des caisses automatiques.

3. Enjeux éthiques et juridiques

Le travail des consommateur-rices interroge sa reconnaissance comme une forme de travail productif : faut-il envisager une rémunération ou une compensation pour les consommateur-rices ? Il pose aussi la question de la **régulation**. À mesure que les entreprises externalisent des activités, il est nécessaire d'encadrer ces pratiques pour éviter toute exploitation. Ce travail soulève aussi la question de la **responsabilité** en cas de problème, d'erreur ou d'une mauvaise manipulation. Les entreprises renvoient bien souvent la faute vers les usager-ères, alors même qu'il-elles réalisent un travail prescrit sans y être formé-es, en maîtriser les conditions, ni posséder une protection ou statut juridique.

Mise au travail des client-es dans la grande distribution

Implantées en Europe au début des années 2000, les caisses automatiques se sont répandues très rapidement dans le secteur du commerce (la grande distribution alimentaire tout d'abord, puis



dans le textile et le sport). L'objectif était de remplacer plusieurs caissier-ères par un-e seul-e superviseur-se, tout en offrant aux client-es une expérience d'achat plus rapide et autonome. Dans la grande distribution, le travail gratuit des consommateur-rices est omniprésent :

- **Caisses automatiques** : les client-es scannent, emballent et paient leurs produits.
- **Self-scanning** : les applications mobiles permettent aux client-es de scanner plus vite leurs produits en magasin, réduisant le besoin en personnel.
- **Recherche d'informations** : grâce au smartphone et à leurs applications, les prix sont comparés, les promotions sont transmises, les vins recommandés sont signalés, etc.

Dans les zones des caisses automatiques, les « hôtesse de caisse » dépannent, contrôlent et gèrent les problèmes pour plusieurs bornes simultanément. « *Travailler dans ces conditions, c'est devoir faire face à la simultanéité des tâches et les intéressées ne connaissent que peu de répit* » ; « *C'est pas forcément agréable de jouer les flics, surtout quand les clients sont agressifs* »⁶. En Belgique, Delhaize est précurseur dans l'introduction des caisses automatiques et du self-scanning. Actuellement, environ 71 % des supermarchés sont équipés de bornes automatiques et plus de 50 % des client-es de Carrefour et Delhaize les utilisent⁷.

En 2007, le Delhaize Molière (région bruxelloise) comptait 11 caisses traditionnelles contre une seule caisse avec self-scanning ; dix ans plus tard, on dénombre cinq caisses traditionnelles pour six bornes et une caisse Accueil. L'automatisation entraîne des suppressions d'emplois : le personnel de caisse est passé d'une quarantaine de personnes il y a 15 ans, à une dizaine en 2025, avec des renforts occasionnels en rayons.

Certains éléments positifs sont mis en avant, comme le soulagement des caisses traditionnelles ; les caisses automatiques étant surtout utilisées pour des petits achats. Le self-scanning donne aux consommateur-rices l'impression d'être toujours en action et d'attendre moins longtemps, même si 5 % des client-es restent exclu-es de la numérisation. Pour les client-es, ces caisses peuvent générer du stress (erreur de scan, pression des autres client-es). Au Delhaize Molière, la plupart des client-es restent fidèles toute que toute à leur caissier-ère.

En revanche, la réduction des postes impacte négativement le métier de caissier-ère : plus grande polyvalence des tâches, in-

tensification du travail, augmentation de la flexibilité et de charge physique et mentale, précarisation de l'emploi. Pour certain-es client-es jeunes et très connecté-es, les caissier-ères deviennent des travailleur-ses fantômes, sollicité-es uniquement en cas de problème ou de mécontentement. Progressivement, avec la franchisation des magasins, la déléguée syndicale pointe une déqualification du métier et une perte de spécialisation. Par exemple, avec les applications, certains métiers spécialisés, comme l'expert-e vin, perdent leur plus-value. Cette invisibilité et par extension cette dévalorisation affectent la santé mentale de certain-es travailleur-ses privé-es du relationnel et du sens de leur métier.

Face à l'augmentation des vols aux caisses automatiques, certains supermarchés revoient leur stratégie. Au Delhaize Molière, les balances fruits et légumes ont été supprimées. Les pertes liées au vol atteignent 5 % du chiffre d'affaires avec les caisses automatiques, contre 1 % avec une caisse traditionnelle.

Dans le secteur du commerce, l'autonomisation provoque ainsi une remise en question du métier de base, une augmentation de la polyvalence, une plus grande précarisation et l'apparition de problèmes de santé mentale pour le personnel liés au stress.

Les usager-ères au travail à la SNCB

Si la grande distribution illustre la généralisation du travail gratuit des client-es dans le secteur privé, l'exemple de la SNCB éclaire la manière dont cette logique gagne les services publics. Le travail gratuit des voyageur-ses se développe principalement par l'achat des titres de transport via des automates, l'application mobile ou le site internet de la SNCB⁸, mais aussi dans la recherche d'informations et la gestion des trajets. Cette évolution a des conséquences directes sur les usager-ères et le personnel de vente au guichet (BMS ou agent commercial).

En 2021, la Direction Marketing & Sales de la SNCB pointe une baisse importante des ventes aux guichets, couplée à un changement dans les habitudes des client-es qui s'orientent vers des solutions digitales. Pour réduire leurs coûts, la SNCB ferme les guichets de 44 gares (sur 135)⁹. En 2022, la CSC-Transcom dénonce, dans un communiqué de presse, l'incentive lancée par la direction régionale visant à augmenter de 10 % les ventes aux automates, avec à la clé un bon Bongo. Le personnel de vente est ainsi incité à orienter les usager-ères vers les bornes et à contribuer à la suppression progressive de leur emploi. En mars 2024, les horaires des guichets de 54 gares sont limités aux moments les plus fréquentés, tandis que les guichetier-ères sont remplacé-es par des guides en mobilité ou agents commerciaux, qui aident les usager-ères aux automates. Pour les délégué-es syndicaux-ales CSC-Transcom, ces mesures engendrent une réduction et un non remplacement des effectifs dans les gares, une précarisation des travailleur-ses, une augmentation de la charge de travail et une polyvalence accrue du personnel.

Pour de nombreux-ses voyageur-ses, ces outils numériques, souvent perçus comme un gain de temps et d'autonomie, les placent aussi face à leur responsabilité, avec parfois un risque de coût supplémentaire en cas d'erreur (oubli de validation, erreur de trajet). Malgré un bon niveau de connaissances, les procédures aux bornes peuvent être assez complexes; ce qui allongent les files et le temps d'attente, engendrent de la frustration, en cas de dysfonctionnement.

Les voyageur-es les plus précaires et les personnes âgé-es ayant des difficultés d'accès aux outils numériques, sont particulièrement pénalisé-es, voyant leur accès à la mobilité se réduire ou leur dépendance augmenter. Le syndicat pointe une dégradation de la qualité du service aux voyageur-ses, marquée par l'absence de service personnalisé des guichetier-ères, le sentiment d'abandon dans les gares sans guichet et un isolement accru pour les populations rurales.

En conclusion

Le travail gratuit des consommateur-rices ne peut se réduire à un simple choix individuel ou à une évolution technologique. Il s'inscrit dans la transformation du néolibéralisme, qui redéfinit les limites entre travail, consommation et responsabilité, au détriment des travailleur-ses et des usager-ères, tout en augmentant les profits des entreprises.

En imposant et en invisibilisant ce travail des consommateur-rices, les entreprises et les institutions publiques transfèrent coûts, risques et charge mentale vers les individus, tout en renforçant les inégalités sociales et numériques. Reconnaître, questionner et encadrer cette nouvelle forme d'exploitation constitue un enjeu dans la défense des droits des travailleur-ses et dans la préservation de l'accès aux services. ■

1. Merci à Cédric Depret (CSC-Transcom-SNCB) et Agnieszka Babinska (CNE-Commerce) pour leurs réponses et leurs travaux de fin de formation à l'ISCO.
2. Antonio CASSILI et Dominique CARDON, *Qu'est-ce que le digital Labor?*, Paris, Ina Éditions, 2015 (coll. Études et controverses). Maud SIMONET, *Travail gratuit : la nouvelle exploitation?*, Paris, Textuel, 2018. Marie-Anne DUJARIER, *Le travail du consommateur de McDo à eBay: comment nous coproduisons ce que nous achetons*, Paris, La Découverte, 2014 (coll. « Cahiers libres »).
3. Marie-Anne DUJARIER, *Le travail du consommateur op.cit.*
4. Erwann TISON, *L'impact de la révolution digitale sur l'emploi. Top 5 des métiers en voie de disparition*, Institut Sapiens, aout 2018 (en ligne) www.institutsapiens.fr/wp-content/uploads/2018/08/Note-impact-digital-sur-lemploi.pdf
5. Marie-Anne DUJARIER, *Le travail du consommateur op.cit.*
6. Manon LEGRAND, « Le rire jaune de la caissière ». La 4^e révolution, AlterÉchos (en ligne) <https://alterechos.be/4emerevolution/episode3>
7. « Quel futur pour les caisses automatiques? », Intotheminds, 25 septembre 2024 (en ligne) www.intotheminds.com/blog/futur-caisses-automatiques/
8. Robert VAN APeldoorn, « Quand la SNCB innove avec une nouvelle version de son application », *Trends-Tendance*, 21 janvier 2021.
9. En 2020, 20 % des transactions sont effectuées aux guichets contre 54 % en 2015. Éric RENETTE, « La SNCB : les guichets de la discorde », *Le Soir*, 4 février 2021 (en ligne) www.ensemble.be/wp-content/uploads/2024/11/Ensemble_114_numerisation_083.pdf



POUR EN SAVOIR PLUS...

Le travail du consommateur (dossier et outil pédagogique), Bruxelles, Culture et Santé Asbl, 2023 (en ligne) www.cultures-sante.be/wp-content/uploads/2023/11/travail-du-consommateur-manuel.pdf
 « L'activité des clients : un travail? » (dossier sous la dir. de Sophie BERNARD, Marie-Anne DUJARIER et Guillaume TIFFON), *Sciences de la société*, n° 82, 2011 (en ligne) <https://journals.openedition.org/sds/2012>
 Gérald HANOTIAUX, « Accélérer la numérisation, quel qu'en soit le prix humain! », *Ensemble*, n° 114, novembre 2024, pp. 83-93 (en ligne) www.ensemble.be/wp-content/uploads/2024/11/Ensemble_114_numerisation_083.pdf

Pierre GEORIS ♦ Associé à la Fondation Travail-Université (FTU) et volontaire de gestion et d'action

Le bénévolat, poids lourd sociétal

Cette analyse propose un bref tour d'horizon du bénévolat en Belgique. Elle précise d'abord la nuance à mettre avec la notion de «volontariat», avant de chiffrer ce que représente l'un et/ou l'autre et les profils de celles et ceux qui s'y adonnent. Poids lourd de l'économie, le bénévolat est néanmoins largement invisibilisé. Au départ d'une action librement décidée, il se décline en différentes formes ayant pour caractéristique commune de s'exercer avec des contraintes s'apparentant à celles du travail, sans pour autant être de l'emploi.

Bénévolat, une notion à définir

Le bénévolat désigne l'activité gratuite qu'une personne (un-e bénévole) exerce au profit d'une cause qui lui tient à cœur. Le volontariat (exercé par un-e volontaire) désigne quant à lui un sous-ensemble du bénévolat : celui qui s'exerce au profit d'une personne morale qui ne réalise pas d'opérations à caractère lucratif et qui prend une couverture d'assurance en responsabilité civile pour ses volontaires dont, par ailleurs, elle peut rembourser les frais engagés¹. Bénévole et volontaire ne sont donc pas synonymes, même s'ils traitent d'une même réalité. On peut en outre penser erronément que «volontariat» désigne une forme (certes modeste) de rémunération du bénévolat, ce qui n'est pas du tout le cas, l'éventuelle transaction monétaire ne visant que le remboursement de frais engagés pour la cause par le volontaire.

Un délicat chiffrage

Par quatre fois ces dernières années, une photographie du phénomène a été tentée. Il s'agit principalement d'extrapolations à partir d'échantillons et/ou de panels. Les méthodologies ne sont pas systématiquement identiques, ce qui produit des résultats très éloignés les uns des autres et rend tout simplement impossibles les estimations d'évolution. Nous faisons le choix de ne présenter que les données les moins favorables, celles de 2019². L'estimation fixe à 866000 le nombre de personnes pratiquant le bénévolat (9,2 % de la population âgée de 15 ans ou plus). En décomposition, cela donne 735000 volontaires auxquels s'ajoutent 130000 bénévoles non volontaires. La moyenne du temps de prestation est estimée à 4 h/semaine, mais cela camoufle une énorme dispersion de situations concrètes (du coup de main offert à une voisine âgée en lui faisant de temps en temps ses courses à une prestation correspondant à quasi du travail à temps plein). Les extrapolations fixent le volume total du travail volontaire à l'équivalent de 2,4 % du travail rémunéré ou encore l'équivalent de plus de 92000 emplois temps plein. L'énorme majorité du volontariat se retrouve dans le secteur associatif (84,5 %).

Pris sous l'angle du genre, l'équilibre est atteint, tout au moins en volume³, mais sortie par la porte, l'analyse genrée revient par la fenêtre – ainsi les hommes sont-ils surreprésentés dans les

fonctions dirigeantes (administrateurs d'association) tandis que les femmes le sont dans les fonctions exécutives de services.

Lorsqu'on les envisage du côté de l'âge, les statistiques prennent un aspect parfaitement «trompe l'œil»: les plus de 60 ans sont les plus nombreux-ses, suivis des plus jeunes (les 15-29). Dès lors que le sujet est rapporté à la proportion par tranche d'âge, le résultat est cependant parfaitement contre-intuitif : ce sont les tranches d'âges de 30 à 59 ans qui, en réalité, sont les plus investies !

Lorsqu'on classe par niveau de formation, plus celui-ci est élevé, plus grande sera la proportion de volontaires (par exemple 14,1 % des titulaires d'un master universitaire sont investis contre 2,4 % des diplômés du primaire).

Ainsi, même en optant pour le chiffrage bas, le bénévolat apparaît comme un poids lourd de l'économie. Car combien moins efficace serait le non-marchand sans son armée de l'ombre, celle des bénévoles ? Et que serait le marchand s'il n'y avait pas le non-marchand, d'une part pour lui acheter d'importants volumes de biens et de services et d'autre part pour «accompagner» l'activité (les crèches qui facilitent l'emploi des parents ; les écoles qui préparent les travailleurs-ses ; ...).

Le système économique est indivisible, le bénévolat en est partie pleine et entière même s'il en est aussi un des «angles morts», au même titre que l'énorme masse de travail de *care* (le travail de soins, d'attention aux autres) produit dans un contexte domestique gratuit (le soin aux enfants, aux parents, aux conjoint-es). Le Produit intérieur brut (PIB), l'indicateur de croissance économique, ne comptabilise pas le travail gratuit, mais sans lui, le marché serait nettement moins performant !

Une typologie éclairante

Le bénévolat n'est pas sans paradoxe. Il est un «choix» qui mobilise du temps «libre», «de loisirs», donc de cette fraction de temps qui n'est consacrée ni à l'emploi, ni au *care* domestique, ni à dormir.

Il se décline en plusieurs formes⁴:

1. **Le volontariat de service** consiste à se mettre à disposition d'une organisation pour aider des concitoyen-nés : transport de malades, service dans un restaurant social, aide à la Croix Rouge, ... Il s'agit d'un temps de «loisirs» durant lequel on se donne des contraintes professionnelles. Ainsi, pour le transport de malade, il faut convenir du jour de disponibilité dans la semaine, accepter d'être contacté-e la veille pour se voir confier tel-le patient-e et, le jour dit, faire le circuit convenu en essayant de respecter au mieux les contraintes des rendez-vous.

2. **Le volontariat d'animation** n'est pas moins contraignant : en mouvement de jeunesse, par exemple, il faut être à l'heure pour les animations... qu'il est préférable d'avoir préparées en groupe. Cela implique aussi des responsabilités à prendre à l'égard de plus jeunes, en particulier les garanties de leur sécurité.

3. Le volontariat de gestion exige des compétences particulières. Sauf dans les toutes petites structures, l'amateurisme n'est plus de mise, en particulier lorsque l'association est en contact avec un public externe, emploi du personnel, a des masses financières à gérer. Il importe que les membres des Organes d'administration (OA, ancien Conseil d'administration, CA) puissent être des interlocuteur-rices sérieux-ses et compétent-es faute de quoi une direction peut avancer « en roue libre » et mener le projet dans le mur. Tou-tes les administrateur-rices ne doivent pas être équipés-es pour pouvoir intervenir sur tout, mais il faut alors une composition de personnes complémentaires (les unes interlocutrices sur les questions financières, les autres sur l'accompagnement de projet, la gestion du personnel...). Il faut donc suivre, participer aux réunions, parfois se former pour être plus pertinent-e, ou prendre du temps pour construire un plan financier alternatif si on n'est pas d'accord avec celui présenté par une direction. En outre, si les choses tournent mal et se terminent en faillite, ce type de volontariat engage collégialement les administrateur-rices sur leurs patrimoines privés⁵. Ce dernier aspect ne facilite pas particulièrement les recrutements d'administrateur-rices associatif-ves.

4. Le volontariat militant (ou d'action) n'est pas obligatoirement isolé des autres (on peut évidemment être volontaire de gestion parce qu'on partage la cause de l'association qu'on administre) mais peut néanmoins l'être dans des configurations totalement indépendantes, par exemple parce qu'on est soudainement confronté-e à un projet d'aménagement dans son quartier, qui provoque des protestations citoyennes. Il s'agit alors de parvenir à structurer un groupe *ad hoc* pour mener l'opposition. Cela ne va pas sans investir beaucoup d'énergie ni mobiliser nombre de compétences (convoquer et animer des réunions, canaliser les colères en direction d'un projet alternatif, communiquer, négocier avec les autorités concernées...). On peut cependant être dans une temporalité à durée déterminée (il arrive un moment où ça s'arrête, par succès, par échec, ou par résultat intermédiaire – on a obtenu une amélioration sans pour autant obtenir l'abandon).

Le bénévolat, ce n'est pas de l'emploi mais c'est bien du travail !

Plus encore lorsqu'il s'agit du volontariat dans la mesure où celui-ci implique une forme de « contrat » réel ou au moins moral avec l'organisation : accepter d'encadrer des enfants en mouvement de jeunesse n'autorise pas à arriver en retard aux rassemblements, ou à quitter un camp sur un coup de tête, ou (pire) se livrer à des maltraitances. On est dans une activité de « loisirs », mais exigeante ! Sa contrepartie est le plaisir du collectif, se sentir vivre, être en réseau, recevoir (parfois) de la gratitude⁶, l'activité fait sens, « *et plus si affinités* » (les personnes du groupe auront plaisir à se retrouver indépendamment même du motif de l'action, parfois pour faire la fête, profiter aussi des espaces permettant à de futures partenaires de se « trouver » et entreprendre une trajectoire commune)...

1. On décrit ici la manière belge francophone de fixer le vocabulaire... lorsqu'il s'agit de traiter le sujet dans des publications scientifiques. En Flandre et à l'international, les choses ne sont pas systématiquement cadrées de la même façon. Les difficultés linguistiques n'y sont pas pour rien. Le néerlandais et l'anglais par exemple vont respectivement utiliser « *vrijwilligerswerk* » et « *volunteering* » pour traduire indistinctement « *bénévolat* » et « *volontariat* ». La plateforme francophone pour le volontariat accepte les deux mots comme synonymes, tout en donnant

elle-même la primauté au terme « *volontaire* » dans le double souci d'alignement à la loi belge et à l'usage international.

- Mené en 2007 par le Centre d'économie sociale de l'Université de Liège, un premier travail estimait entre 1 et 1,4 millions le nombre de bénévoles. (Voir <https://pro.guidesocial.be/articles/dossiers-a-la-une/article/volontariat-mode-d-emploi#:~:text=Tous%20secteurs%20confondus%2C%20le%20volontariat,informati%20qui%20peuvent%20vous%20int%C3%A9resser> (page datée de 2010). En 2015, la Fondation Roi Baudouin (FRB) a commandé une étude aux Universités de Gand et de Liège. Les chercheurs-ses Michel Marée, Lesley Hustinx, Virginie Xhaufleur, Lieslot De Keyzer et Loes Verhaeghe se sont appuyés sur les données de l'enquête sur les forces de travail 2014 du SPF Économie. Le rapport chiffrait à 1 166 000 le nombre de volontaires et 1,8 millions avec le bénévolat hors organisations. (Voir les sites de l'UNISOC, la confédération fédérale des employeurs du non-marchand privé: www.unisoc.be/volontariat et de l'UNIPSO, la fédération francophone des employeurs à des secteurs à profit social: www.unipso.be/spip.php?rubrique123). En 2020, l'Université de Gand (Lesley Hustinx et Pieter Dudal) publiée à la demande de la FRB un rapport *Le volontariat en Belgique, chiffres clés 2019* (en ligne) <https://media.kbs-frb.be/fr/media/7736/Le%20volontariat%20en%20Belgique.pdf>. La diminution du nombre de bénévoles (866 000) est largement la conséquence d'un changement de méthode dans les recommandations de l'OIT. En 2014, les personnes du panel étaient interrogées sur leurs pratiques durant un an; en 2019, c'était un mois. En 2022, *Indiville*, *Bpact* et *Give a day* réalisent une étude qui chiffre à près de 8 Belges sur 10 (78 %) qui s'engageraient dans le bénévolat, pour un équivalent de 290 000 temps plein! (Voir <https://bpact.be/fr/en-belgique-le-benevolat-represente-pres-de-290-000-equivalents-temps-plein/>) L'échantillon était constitué de 2 200 répondant-es représentatif-ves de la population belge et de 20 400 bénévoles identifiées et interrogées sur l'organisation dans laquelle il-elles travaillent. Les pratiques ont été questionnées en base annuelle. Cet écart est assez astronomique avec les résultats des études précédentes! La perplexité s'accroît du constat qu'il n'y a pas de rapport détaillé disponible en ligne (en tout cas, s'il existe, on ne l'a pas trouvé): les informations de méthodes sont à ce point sommaires qu'on n'est pas en mesure de s'expliquer une autre information communiquée, semblant *a priori* contradictoire avec la donnée principale, ce qu'elle pourrait pourtant ne pas être mais on n'en sait rien (« 63 % de la population n'exerce aucun type de bénévolat sur une base annuelle »). Tout cela nous incite à concentrer notre présentation principale sur l'avant-dernière recherche dont les fondements scientifiques nous semblent nettement plus solides.
- 51,8 % des volontaires sont des hommes contre 48,2 % de femmes. Du point de vue de l'analyse statistique, une différence si minime n'est pas considérée comme significative.
- Cette typologie a été établie par la Plateforme francophone du volontariat in « *Les cahiers de la PFV* », janvier 2013 (en ligne) www.levolontariat.be/sites/default/files/2019-09/2013%20CAMP%20Les%20Cahiers%20de%20la%20pfv%20le%20volontariat%20de%20gestion.pdf
- Entré en vigueur en 2019, le Code des sociétés et associations (CSA) fixe des plafonds variables à cette responsabilité, en fonction de la taille de l'ASBL. La responsabilité n'est engagée que si une faute peut être clairement imputée aux administrateur-rices.
- Ne faisons pas semblant : ça peut aussi être de la grogne parce que le-la chauffeur arrive avec 10 minutes de retard ! Ou que l'enfant est récalcitrant.



Reportage Et

Situation législative

La Belgique n'est pas dans un désert législatif. En 2005, une loi fédérale sur les volontaires a systématisé quelques normes : ne sont autorisées à avoir recours à des volontaires que des personnes morales qui n'exploitent pas d'entreprise ou ne réalisent pas d'opérations à caractère lucratif ; les organismes bénéficiaires sont obligés de prendre une couverture d'assurance en responsabilité civile pour leurs volontaires ; les conditions de défraiement (remboursements de frais encourus par les volontaires) sont précisées : soit le remboursement sur présentation de pièces prouvant et justifiant la dépense, soit un forfait. Cette deuxième solution permet de rencontrer des situations telles que des déplacements volontaires avec une voiture privée sans obligation d'enregistrement systématique des trajets, des kilométrages exacts et de leurs motivations précises ; éviter d'avoir à acheter un billet de transport en commun pour l'activité alors qu'on dispose déjà d'un abonnement privé à son nom... Pour éviter tout risque d'abus, le montant du forfait autorisé est plafonné (et revu – indexé – annuellement) : en 2025, il est de 42,31 €/jour avec plafond annuel de 1 692,51 €. Un-e chômeur peut prester des activités volontaires et conserver ses allocations à condition de déclarer préalablement son activité à l'ONEm, de rester disponible pour le marché du travail et que le volontariat ne s'exerce pas au profit de l'ancien employeur ¹.

Entre 2015 et 2022, la situation a été évaluée et a fait l'objet de débats, puis de diverses péripéties législatives. À la base, le constat que certains enjeux n'étaient pas rencontrés : par exemple, dans le sport amateur, de nombreuses prestations d'entraîneurs ou d'arbitres étaient exécutées qui, sans être professionnelles, « débordaient » du strict volontariat en ceci qu'elles étaient indemnisées au-delà du défraiement légal aux volontaires. Les honnêtes déclaraient ces revenus additionnels ; les autres se contentaient d'empocher l'enveloppe. L'opportunité de créer un intermédiaire, d'abord nommé « statut semi-agoral », qui n'était plus du volontariat classique sans pour autant relever de l'emploi au sens habituel, a alors été discutée. Après moult péripéties, dont une loi cassée par la Cour constitutionnelle, l'affaire

s'est stabilisée dans un nouveau statut dit de travail associatif ². La dénomination est malheureuse, car elle peut laisser croire qu'elle est ce qu'elle n'est pas, ce qui explique que les acteurs (associatifs) préfèrent référer à « l'article 17 » ³ ! Le statut existe depuis le 1^{er} janvier 2022. Il n'est finalement pas conçu comme « entre deux » mais comme une variante particulière du contrat de travail. Il autorise du travail temporaire dans les secteurs sportifs amateurs et socioculturels (que les organismes soient publics ou privés). Cela vise une grande quantité de situations : accompagner des jeunes pendant des activités de vacances, exercer une fonction de coach sportif, être recruté-e dans le cadre d'une manifestation sportive ou culturelle demandant de la main d'œuvre ponctuelle pour monter et démonter un podium...

Pour prétendre au statut, il y a des plafonds (et donc des rémunérations) à ne pas dépasser, moyennant quoi les acteur-rices impliqué-es bénéficient de certains avantages (côté ONSS et fiscalité). Dès que le plafond est dépassé, on glisse dans le contrat d'emploi en bonne et due forme ⁴. En règle générale, il est interdit de cumuler travail associatif et chômage. Des exceptions sont néanmoins possibles, mais elles impactent la hauteur de l'allocation de chômage. Il est également interdit de cumuler volontariat et travail associatif chez le même employeur sauf s'il s'agit d'activités « de nature complètement différentes » ⁵.

1. www.droitsquotidiens.be/fr/question/puis-je-travailler-comme-benevole-si-je-suis-au-chomage
2. Voir les n° 292, 299, 309, 316 et 317 de *ASBL Actualités*, SYNECO et diverses analyses de Pierre GEORIS, disponibles sur le site de la Fondation Travail-Université (FTU) : « Un projet de statut semi-agoral », FTU, janvier 2018 ; « Travail associatif : la Cour constitutionnelle donne raison aux opposant-es », FTU, mai 2020 ; « Travail associatif et volontariat : les variants 2021 », FTU, mars 2021.
3. En l'occurrence de la loi instaurant la sécurité sociale. L'article 17 était utilisé dans le secteur jeunesse (pour l'encadrement d'activités à durée déterminée).
4. Pierre GEORIS, « Exit le travail associatif. Pour le remplacer, voici l'article 17 relifté », FTU, février 2022.
5. Question n° 1434 du 4 avril 2022 de Steven Matheï (CD&V) au vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé (Franck Vandenbroucke, Vooruit), in Chambre des représentants de Belgique, Questions et réponses écrites, QRVA 55-085, 11 mai 2022, pp. 179-180.



Mila GATTI ♦ Permanente CIEP communautaire

Volontariat ou travail gratuit ? Pour un engagement émancipateur¹

Est-ce que le-la volontaire remplacera le-la salarié-e pour le bonheur de l'Arizona? Dans le contexte actuel de contraintes économiques fortes imposées au milieu associatif et à ses travailleur-ses, des questions interpellantes émergent, notamment celle de l'utilisation du volontariat pour remplacer des emplois qui ne seront plus subsidiés par l'État. Ce glissement du volontariat vers le travail gratuit entraînerait des conséquences désastreuses sur la société dans son ensemble. Examinons les tenants et aboutissants de ce nouveau phénomène.

Quand la gratuité devient travail

Le secteur non-marchand, comme bien d'autres, vit actuellement des années sous tension. Subventions gelées, financements ponctuels, appels à projets chronophages : tout concourt à fragiliser la stabilité de l'emploi associatif. Dans ce contexte, recourir à des volontaires devient une solution « souple ». La Plateforme francophone du Volontariat (PFV) rappelle que le volontariat ne doit jamais être un palliatif du manque de moyens ; il est un complément, pas un substitut.

Sur le terrain toutefois, cette ligne de démarcation est parfois franchie. Dans certaines structures, les volontaires occupent des fonctions permanentes : accueil du public, soutien administra-

tif, animation, etc. Des missions essentielles sont ainsi confiées sans contrat de travail ni salaire. Cette confusion n'est pas sans conséquences. Comme l'analyse le sociologue Joseph Vaessen, les dispositifs de volontariat peuvent devenir des espaces de socialisation au travail où l'on apprend implicitement les normes de productivité, d'efficacité et de hiérarchie². Autrement dit, des lieux où l'on s'adapte aux codes du monde professionnel, parfois au détriment du sens premier de l'acte volontaire. Il nous rappelle que le volontariat ne peut pas être uniquement pensé comme un « travail sans salaire », ou un travail gratuit parce que cela ignore les dimensions de choix, de valeur sociale, de reconnaissance et de sens qui fondent le volontariat. Le statut juridique du-de la volontaire dans la loi belge entend distinguer volontariat et emploi, mais dans les expériences de terrain, cette distinction peut s'estomper. La question qui subsiste est *Jusqu'à quel point le volontariat peut-il être un espace de travail socialement valorisé et à quel point est-il récupéré à des fins économiques ou fonctionnelles ?*

Là où le volontariat devrait permettre une expérimentation sociale, il se mue parfois en une forme de travail déguisé, socialement utile mais économiquement invisible. La PFV dénonce un glissement inquiétant introduit par l'État par lequel la gratuité, détournée, devient exploitation. L'introduction du concept de travail associatif dénoncée en 2020 par la campagne de la PFV *Le volontariat : travail au noir légalisé ?*, tirait déjà la sonnette d'alarme face à l'utilisation ce nouveau statut pour permettre des rémunérations sous le salaire minimal et sans aucune protection sociale³.

Pour Claire Thoury, sociologue française et présidente du Mouvement associatif, lorsque les institutions captent cette énergie pour compenser leurs manques, l'engagement perd sa dimension émancipatrice. Autrement dit, ce qui devait relever d'un don libre devient une ressource instrumentalisée. Le risque est double : d'une part, une banalisation du travail non rémunéré ; d'autre part, une dévalorisation du geste citoyen, vidé de sa portée politique et solidaire.

Retrouver le sens : pour un volontariat réellement émancipateur

Si le volontariat n'est pas du travail, il n'est pas « rien ». Il a une valeur sociale, symbolique et politique qu'il faut réaffirmer. Pour éviter le glissement vers le travail gratuit, il s'agit moins de restreindre le volontariat que de lui redonner un cadre clair, protecteur et porteur de sens. Pratiquer le volontariat doit rester un choix libre et éclairé, sans lien de subordination. Les missions doivent être encadrées, transparentes, et ne pas remplacer des emplois. Pour la PFV, « *il est essentiel pour une organisation*



de déterminer quel est l'apport spécifique du volontariat, au-delà de sa gratuité», ce qui suppose de reconnaître la place du de la volontaire : ni salarié-e, ni stagiaire, ni simple «bonne volonté», mais acteur-riche d'un projet collectif, porteur-se d'une contribution citoyenne.

Les associations peuvent affirmer cette frontière par des chartes internes, des descriptions de mission et une politique claire de défraiement. Autant de gestes qui disent «*Ce que tu fais a du sens et de la valeur*». Valoriser ne veut pas dire payer, mais reconnaître les compétences acquises, le temps offert, la créativité mise au service d'une cause. Certains projets vont plus loin : attestations d'expérience, formations ou moments de célébration entre volontaires. C'est dans cette reconnaissance que le volontariat retrouve son essence : un espace où chacun-e peut se sentir utile sans être utilisé-e. Le secteur non marchand doit cultiver une vigilance éthique et refuser les logiques utilitaristes, favoriser le dialogue avec les volontaires, et maintenir le volontariat comme un espace d'émancipation, non de substitution. Claire Thoury l'exprime autrement : l'enjeu n'est pas seulement de «mobiliser», mais de «politiser» les engagements. Faire du volontariat non pas une soupe sociale, mais un levier collectif pour repenser le vivre-ensemble⁴. Pour elle, «*dans ce contexte de montée de l'extrême droite, il est nécessaire de repenser le continuum de l'engagement*»⁵.

Les pouvoirs publics ont ici un rôle clé à jouer : garantir que le volontariat ne serve pas de variable d'ajustement aux politiques de l'emploi. Cela passe par un financement durable du secteur associatif, une clarification des statuts (emploi, volontariat, service civique) et une promotion du volontariat éthique. ●

1. Cet article est issu d'une interview de Milena Chantraine, directrice de la Plateforme francophone de Volontariat (PFV)
2. Joseph VAESSEN, «Entre utilité sociale et dérive utilitariste : le volontariat dans les politiques publiques», *Revue Vie associative et société*, 2016, n° 61(1), pp. 23-35.



POUR EN SAVOIR PLUS...

Maud SIMONET, *Travail gratuit : la nouvelle exploitation?*, Paris, Textuel, 2018 (Collection «Petite encyclopédie critique»).

Charte du volontariat en Belgique francophone, PFV, s.d. (en ligne) www.levolontariat.be/la-charte-de-la-pfv

Un geste gratuit, ça n'a pas de prix, PFV, 2021 (en ligne) www.levolontariat.be/un-geste-gratuit-ca-na-pas-de-prix

Claire THOURY, *L'engagement des jeunes : entre quête de sens et engagement politique*, Fondation Jean Jaurès, 2018.

Joseph VAESSEN, «Les ambivalences du volontariat : entre émancipation et socialisation au travail», In P. WARIN (dir.), *L'action bénévole et ses paradoxes*, Paris, L'Harmattan, 2019.

L'asbl PFV est née en 2002, juste après que l'ONU ait déclaré 2001, l'année du volontariat. De nombreuses initiatives ont émergé en Belgique, comme le Conseil supérieur du volontariat et le PFV. En juillet 2005, la loi relative aux droits des volontaires qui encadre le statut des volontaires, ses droits et les obligations des organisations, est votée (Moniteur belge, 29 août 2005). La PFV fédère 270 associations qui recouvrent tous les secteurs accueillant des volontaires. Son but est de promouvoir le volontariat et sa qualité dans le sens de la loi ; elle propose des rencontres, des outils et assure une veille sur toutes les questions en lien avec le volontariat.

www.levolontariat.be

3. #Cliché4 : *Le volontariat, du travail au noir?*, Campagne PFV, 2020 (en ligne) www.levolontariat.be/campagne-cliche4-le-volontariat-du-travail-au-noir
4. Claire THOURY, «Les nouvelles formes d'engagement citoyen : vers une démocratie contributive?», *Revue Projet*, n° 375, 2020, pp. 64-71.
5. «Dans ce contexte de montée de l'extrême droite, il est nécessaire de repenser le continuum de l'engagement». Entretien avec Claire Thoury et Olivier Guivarch, Propos recueillis par Charlotte Debray, *La tribune Fonda*, 2025/1, n° 265, pp. 18-23 (en ligne) <https://shs.cairn.info/revue-la-tribune-fonda-2025-1-page-18?lang=fr>



Adrienne DEMARET ♦ Équipes populaires

L'impôt, ça nous enrichit !

Mal-aimé, je suis le mal-aimé... si l'impôt pouvait chanter, ce serait certainement sa complainte actuelle. Le-la contribuable se sent taxé-e, volé-e, déposédé-e... de ce qui lui appartient. Pourtant, payer des impôts, ce n'est pas s'appauvrir, c'est s'enrichir différemment. C'est à la fois bénéficiaire de services publics importants et contribuer à un modèle de société solidaire. Tout cela, les Équipes Populaires souhaitent en parler dans leur campagne de sensibilisation 2025, en rendant aux contributions leurs lettres de noblesse. Car si l'impôt sous sa répartition actuelle est clairement améliorable, il est nécessaire à la vision du monde telle celle que nous soutenons dans notre mouvement.

En effet, l'impôt finance les services publics dont nous bénéficions tous et toutes : l'école, les hôpitaux, les routes, la justice, la police, les transports publics, les pensions... Il permet de construire et d'entretenir les rouages de notre société. Via l'impôt, chaque citoyen-ne contribue au fonctionnement de notre État. La Belgique est classée assez haut dans la liste de la «pression fiscale» dans la zone euro, mais elle est aussi un pays vanté pour son système de santé et d'éducation.

C'est l'un des pays où la qualité de vie est parmi les plus élevées au monde. Accès aux soins, protection sociale, sécurité, culture... Toutes ces richesses collectives sont rendues possibles grâce à l'impôt. Un monde sans impôt serait complètement inégalitaire, avec des services publics quasi inexistantes ou privatisés, un État affaibli, une société où chacun-e devrait «payer pour tout» et où seul-es les riches pourraient se soigner, s'éduquer ou même manger à leur faim.

Bien entendu, notre système n'est pas parfait. La charge fiscale pèse sensiblement sur les épaules des classes moyennes et des travailleur-ses, tandis que certaines grandes fortunes parviennent à échapper en partie à leur devoir de contribution via des systèmes d'évasion scandaleusement camouflés en «optimisation». Il est temps d'y remédier. Comment? En exigeant davantage de transparence, en militant pour plus de justice fiscale, en luttant contre la fraude, en faisant bien davantage contribuer les grandes fortunes, en prélevant une taxe sur les plus-values... les idées ne manquent pas !

La campagne «L'impôt ça nous enrichit» a pour objectif de revaloriser le sens de l'impôt en lui rendant sa visibilité et en rendant concret comment nous

en bénéficions chaque jour. C'est avec le message que l'impôt est un outil magnifique pour avancer dans le sens d'une société qui protège, soutient et investit en chacun-e de nous, que les animateur-rices des Équipes populaires sont allées à la rencontre du grand public...

Sanz'impoland, société idéale ou fausse bonne idée ?

18 octobre dernier, place de la Monnaie à Bruxelles. Une bache colorée de 16 m² s'étale devant des passant-es étonné-es. Certain-es ralentissent, d'autres s'arrêtent, intrigué-es. Il-elles sont invité-es à poser le pied sur cet énorme plateau de jeu qui rappelle le Monopoly et à passer quelques minutes avec nous à *Sanz'impoland*. *Sanz'impoland* est un pays merveilleux où l'impôt n'existe pas. Un endroit où notre salaire net est à l'euro près le même que notre salaire brut. Un monde où l'État ne taxe pas, ne nous «vole pas notre argent», où nous ne travaillons pas pour les autres... mais un monde, aussi, où personne ne travaille pour nous et où nous devons assumer, seul-e, chaque petit couac de la vie. Où la solidarité avec les plus faibles a disparu et où nous ne mutualisons plus nos forces les un-es avec les autres.

Sanz'impoland, société idéale ou fausse bonne idée? Voyons cela. Le premier participant s'avance et, sur la case départ, reçoit 4000 euros (en faux billets, évidemment). Cette somme correspond au salaire moyen brut en Belgique. Le joueur lance le dé et s'avance du nombre de



Paroles de citoyen·nes

«L'impôt, moi je trouve que c'est bien, mais encore faut-il qu'il soit utilisé pour le bien de la société»

«Que l'on taxe les politiciens et les riches... c'est là qu'il faut puiser... pas dans les poches des concitoyens qui sont déjà bien assez taxés.»

«Moi, à propos des impôts, j'ai un point de vue ferme et définitif. Je suis solidaire, je contribue.»

«Je suis d'accord avec l'impôt, tant que ça va aux gens, pas aux institutions politiques.»

«Ce qui serait bien c'est de voir clairement à quoi servent les impôts, le financement des armes ce n'est pas éthique par exemple.»

«Vive l'impôt juste et solidaire! Hélas à l'opposé des mesures mises en place par le gouvernement Arizona!»

«Ensemble, on est plus fort. Si tout le monde met un pourcentage de ses possessions dans un pot commun, on peut bâtir.»

cases équivalent au résultat, afin de savoir quelles surprises de la vie l'attendent. Elles ne sont pas très agréables! Entre l'abonnement auprès d'une société privée pour le ramassage des poubelles, l'année scolaire au prix coutant, le billet de train plein tarif et les soins médicaux sans sécurité sociale, le salaire fond comme neige au soleil. Certaines cases vous permettent de glaner quelques billets grâce à des flexi jobs, mais c'est finalement beaucoup

d'énergie pour peu de recettes et à la fin du mois, il ne reste rien pour remplir le frigo ou payer le loyer. Banqueroute pour tout le monde, sauf pour les chanceux·ses qui auront fait un double six sur la dernière case, synonyme d'héritage ou de gains tombés du ciel, ce qui n'arrive pas si souvent (en tout cas aucun·e de nos participant·es ce samedi 18 octobre n'a eu cette chance!). Sans l'existence des contributions, chacun des droits de nos participant·es (enseignement, santé, propriété publique, aide des pompiers...) s'est transformé en transaction commerciale et en facture. Le jeu *sanz'impoland* poursuivait surtout un but: celui de provoquer des discussions sur la base de la question: «Pour vous, l'impôt, est-ce du vol?»

L'impôt, on l'aime un peu, beaucoup ou pas du tout?

À entendre certain·es, TOUT LE MONDE déteste l'impôt. Peu de gens le voient spontanément comme une contribution positive, un acte de solidarité envers la collectivité. Pour la majorité des Belges, il s'agit surtout d'une somme d'argent que l'État prélève. Dans les esprits, payer des impôts revient à perdre de l'argent et non à recevoir quelque chose (soins, infrastructures, enseignement, sécurité...). Pourtant, ce samedi place de la Monnaie, nous avons entendu une majorité de discours qui soutiennent le principe des contributions et qui sont solidaires du système.

Là où il y a débat, c'est plutôt sur la manière dont les contributions sont aujourd'hui prélevées et réparties: certain·es

ne payent pas assez d'impôt d'une part; d'autre part, le type de dépense est questionné (l'achat d'armes notamment). Lorsque l'on parle des impôts avec les passant·es, beaucoup évoquent spontanément les postes du chômage ou des maladies longue durée. Il·elles pensent, à tort, que ce sont ces dépenses-là qui grèvent le budget, surtout parce que les discours du gouvernement actuel, qui culpabilisent les plus faibles, percolent trop bien dans la population. Certains clichés ont la vie dure, ce serait toujours les mêmes qui payent et les autres qui en profitent. Or, tout le monde paye des impôts (notamment via la TVA lors de nos achats) et tout le monde bénéficie des services publics, rendus possibles par les contributions. Ce n'est donc pas «pour les autres» que nous travaillons mais bien pour tout le monde et donc pour nous-même aussi, comme le résume un des passants qui s'est arrêté pour nous parler: «Ensemble, on est plus forts. Si tout le monde met un pourcentage de ses possessions dans un pot commun, on peut bâtir des écoles, des routes... et tout le monde en profite!». C'est pourquoi le système de l'impôt est si important. Sur notre stand, un citoyen témoigne: «je suis de nationalité hongroise et depuis que je suis en Belgique, j'ai toujours travaillé mais au noir car je n'arrivais à obtenir que ce type de boulot. Il ne m'était pas possible d'avoir des boulots déclarés. J'ai pris tout ce qui se présentait à moi, je voulais vraiment travailler. Et aujourd'hui je n'ai pas droit à la pension et je dois compter sur mon fils pour ne pas être à la rue». Dans



le jeu *Sanz'impoland*, une case permet aux joueur-ses de gagner un peu d'argent, en ramassant des déchets avec une pince adéquate. Cependant, tou-t-es les participant-es n'ont pas réussi à manier l'objet de la même façon! Cela montre que nous ne sommes pas tou-t-es égaux devant le monde du travail, et qu'on ne peut accepter n'importe quel job, comme l'analyse un des participants à notre jeu: *«vivre du chômage ne devrait pas être une option, tout le monde doit travailler, mais trouver du travail n'est pas quelque chose de facile, ça demande du temps et aussi d'être aidé»*.

Vive l'impôt!

Cette présence dans l'espace public a été l'occasion de remettre en lumière tous les secteurs que nos impôts financent: un enseignement accessible, des transports en commun, des plaines de jeux pour les enfants, des cinémas abordables, etc... À force de diaboliser l'impôt, les contribuables oublient en effet que sans ce système, la qualité de vie de notre pays prendrait un sacré coup. Parmi les défenseur-ses de l'impôt de passage sur notre stand de sensibilisation, un jeune homme d'origine espagnole soutient notre démarche. Après avoir chanté *«Con dinero y sin dinero»* à notre karaoke spécial impôt, une chanson qui dit que ce n'est pas l'argent qui rend heureux, il nous explique à quel point payer des impôts est important: *«C'est simple, j'ai vu le système en Inde où y'a pas de sécu. Tu peux mourir dans la rue. Je vois dans mon pays en Espagne où on est couvert peu importe ce qui arrive. Je paye mes impôts avec plaisir, c'est sûr»*.

Alors oui, quelques personnes avec qui nous avons échangé étaient fondamentalement opposées à l'impôt, pensent pouvoir s'en sortir mieux dans un système où tout est privatisé. Mais celles-ci étaient peu nombreuses au regard de celles et ceux qui nous ont encouragés dans notre campagne. Quoi qu'il en soit, il est temps de remettre l'impôt au centre des débats, certes, mais certainement pas en déformant la réalité et en omettant d'explicitier tout ce que le système d'imposition permet. Le remettre en question,

oui, mais uniquement dans une perspective d'augmentation de sa justice sociale, de sa progressivité, dans une perspective de réduction des inégalités, pour construire une société robuste face aux enjeux écologiques, climatiques, sociaux d'aujourd'hui et de demain. ●

On aime l'impôt

«L'impôt, c'est duu vol!» Des raccourcis lapidaires de ce genre, nous en entendons régulièrement de la bouche de certains hommes politiques. Mais nous, on aime l'impôt. On aime avoir des transports en commun pas hors de prix, on aime être remboursé quand on va chez le médecin, on aime ne pas devoir payer l'entièreté d'une opération, on aime quand nos poubelles sont emportées, on aime que les pompiers soient là en cas d'incendie... On aime l'impôt, on l'adore!

Ce qu'on déteste, c'est l'impôt tel qu'il est proposé aujourd'hui et qui favorise les plus nanti-es. Les Équipes Populaires et ses membres l'affirment sans honte: L'impôt, ça nous enrichit! *«Une heure sur deux, vous travaillez pour les autres? Excellente nouvelle! Car cela signifie qu'une heure sur deux, les autres travaillent pour vous!»* En effet, le sens même du système d'impôt est de faire contribuer tout le monde en fonction de ses moyens, afin que tout le monde bénéficie des services publics en fonction de ses besoins. Contrairement à ce que certain-es voudraient nous faire croire, l'impôt permet de réduire les inégalités. Alors, oui, le système n'est pas parfait. Mais nous l'affirmons: ce qu'il faut c'est l'adapter, pas le détricoter! Or comme le confirme le Réseau Justice fiscale (RJF), c'est l'inverse que nous prépare le gouvernement actuel: *«Le gouvernement Arizona n'aime pas vraiment l'impôt, en tout cas pas celui qui affecte les grandes entreprises et les plus riches. [...] Avec l'Arizona, l'impôt ne sera pas plus juste et les caisses se videront»*, explique Julien Desiderio du RJF. L'Arizona ne nous fait pas rêver. Nous, ce qui nous fait rêver, c'est de pouvoir continuer à nous soigner, à

aller au cinéma, à prendre les transports en commun sans que ça nous coûte un bras, voire une jambe, voire tout notre corps. Nous ne voulons pas du même système qu'aux États-Unis où une consultation chez le docteur coûte 200 euros, un passage aux urgences 3000 euros ou un accouchement 30000 euros. Qui pourra se le payer? C'est pour cette raison qu'avec cette campagne d'information, Les Équipes Populaires et ses membres souhaitent rappeler l'importance de l'impôt, sa nécessité dans une société égalitaire.

Pour aller plus loin

Deux séries de quatre cartes postales détachables permettent de prolonger la discussion et la réflexion. Elles présentent d'un côté des visages, en relation soit avec des métiers liés aux contributions (agent de propreté, infirmière, artiste...), soit avec des bénéficiaires (pensionné-es, étudiant-es, usager-es des transports...). Au verso des cartes, un argumentaire positif autour de l'impôt rappelle que le mot exact pour parler de ce pot commun d'argent est «contributions».

Ensemble, nous contribuons à la solidarité, à une vision plus juste de la société. Évidemment, nous mentionnons le fait que si les contributions constituent un outil puissant; elles doivent être prélevées et distribuées de manière juste, pas comme le fait l'Arizona actuellement!

Ces cartes sont disponibles sur demande auprès des Équipes Populaires: Tél.: 081/73 40 86 www.equipespopulaires.be/nos-campagnes/

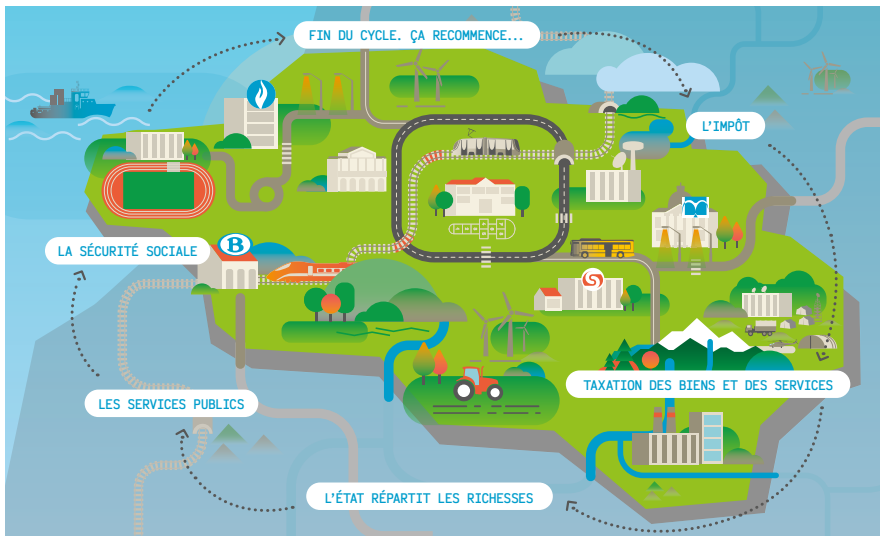
Un numéro de la revue Contrastes spécial campagne intitulé L'impôt ça nous enrichit! est sorti en juin 2025. Il vous permet d'en savoir davantage sur l'impôt. D'où vient l'argent, à quoi est-il réellement utilisé? Combien coûte la gestion annuelle de notre pays? Que penser des mesures annoncées par le gouvernement?

Disponible gratuitement en ligne:

https://www.equipespopulaires.be/wp-content/uploads/2025/07/00_CONTR_IMPOTS_JUIN2025_web_complet.pdf

Patrick FELTESSE ♦ Membre du Réseau pour la justice fiscale (RJF)¹

Le cycle de l'impôt pour se familiariser avec la fiscalité



L'outil «*Le cycle de l'impôt*» a été réalisé par une équipe du RJF composée de représentant-es d'OXFAM, de Soralia, du PAC et du MOC. Il est constitué d'une part, d'une série de 7 cartes imprimées au format carte postale, reliées en accordéon mais détachables, et d'autre part, d'un lexique explicatif surtout destiné à celles et ceux qui préparent ou/et participent à une animation ou une formation, et à terme à tout un-e chacun-e. Les manières d'utiliser cet outil sont variées en fonction de l'expérience et de la créativité individuelle et collective des animateur-rices et formateur-rices.

Des cartes et un lexique : du contenu et des visuels

Les cartes ont été conçues comme une entrée en matière sur l'impôt. Sept cartes attractives présentent plusieurs thématiques : l'impôt des personnes physiques, la progressivité, l'impôt des entreprises, les gros patrimoines, l'évasion et la fraude, la régulation fiscale internationale et la fiscalité environnementale. Au recto des cartes, une illustration assez

dépouillée sur le thème traité sert à démarrer une animation, à l'exception de la première illustration. Cette dernière plus détaillée permet d'expliquer à quoi sert l'impôt, la redistribution des «richesses» et le financement des fonctions collectives (sécurité sociale, services publics, transition écologique,...). Elle comprend aussi de nombreuses illustrations pouvant servir de point de départ à l'animation : une villa, une usine, un tracteur, des éoliennes et un porte-container², un parlement, un palais de justice ou un opéra, l'éclairage public, des routes, des véhicules de transport public, les sigles de la SNCB, de la police et de l'ONEM, etc.

Au verso, le texte structuré en trois parties présente une série de constats, des freins à une fiscalité plus juste et les revendications du RJF. Ne comprenant que quelques chiffres, l'argumentaire limite le plus possible l'utilisation du jargon fiscal, tandis que le lexique fournit des explications supplémentaires, anticipant les questions qui pourraient être posées ainsi que des informations permettant d'approfondir certains sujets. Le lexique comprend trois parties : les définitions

(19 au total) se rapportant à chacune des 7 cartes avec quelques questions-réponses, un lexique de 27 termes classés par ordre alphabétique et 6 questions-réponses pour approfondir.

Point de départ de l'outil

Pour les élections du 9 juin 2024, le RJF avait élaboré son traditionnel memorandum³, essentiellement une mise à jour de celui des élections précédentes, faute d'avancées significatives de la Vivaldi. La version 2024 a été alimentée par les exposés et les débats du colloque *Pas de justice climatique et sociale sans justice sociale* organisé par le RJF le 16 juin 2023. Ses revendications ont été présentées le 25 mars 2024 lors d'un autre colloque, organisé au Parlement fédéral par le RJF et son homologue néerlandophone. Malgré une publicité visant l'élargissement de la participation à un public moins impliqué, le colloque n'a pas atteint cet objectif. En cause, le langage jargonnant et la technicité de la politique fiscale dès lors peu accessible. La fiscalité joue pourtant des rôles majeurs dans notre société : d'une part financer les fonctions collectives comme les infrastructures et services publics ou subsidiés (le secteur privé non-marchand) ainsi que la sécurité sociale en complément des cotisations sociales, d'autre part, réduire les inégalités de revenus tout en incitant les citoyen-nés et les entreprises à des actions favorables à l'intérêt général.

Par ailleurs, la réticence du politique à en faire un sujet de débat public pour faire évoluer les esprits et intégrer les enjeux actuels, tient aux divergences entre partis mais aussi à la manière dont l'annonce de mesures fiscales est considérée par l'opinion publique et l'électorat de manière générale. Des slogans politiques, comme «*Aucun impôt nouveau*», font croire que toute réforme progressiste visant à augmenter les recettes publiques touchera l'ensemble de la population, qu'elle bloquera tout compromis entre partis en faveur de mesures destinées à une juste contribution, notamment des plus riches et des multinationales. La crainte est de voir ces dernières échapper à l'impôt et que de nouvelles réductions de dépenses accentuent l'austérité budgétaire.

L'éducation permanente est indispensable pour populariser la politique fiscale en permettant à un public plus nombreux d'en débattre et de suivre l'actualité politique. Cela nécessite de se familiariser avec le vocabulaire spécifique employé par les journaux (exemple: «*La quotité exemptée d'impôt*»). Une fiscalité plus juste ne se réalisera pas grâce à une mesure unique «miracle», il est donc nécessaire d'expliquer l'éventail des recettes fiscales et les revendications du RJF. Toutefois, cette préoccupation pédagogique ne suffit pas. Le travail d'éducation permanente permet l'appropriation de savoirs, le développement de l'esprit critique et la pratique démocratique du débat, mais il peut aussi préparer des actions collectives cherchant à peser sur les mesures politiques.

Intégrer une dimension stratégique

Le contexte politique actuel concernant la fiscalité et la politique budgétaire nécessite d'avoir une démarche temporelle

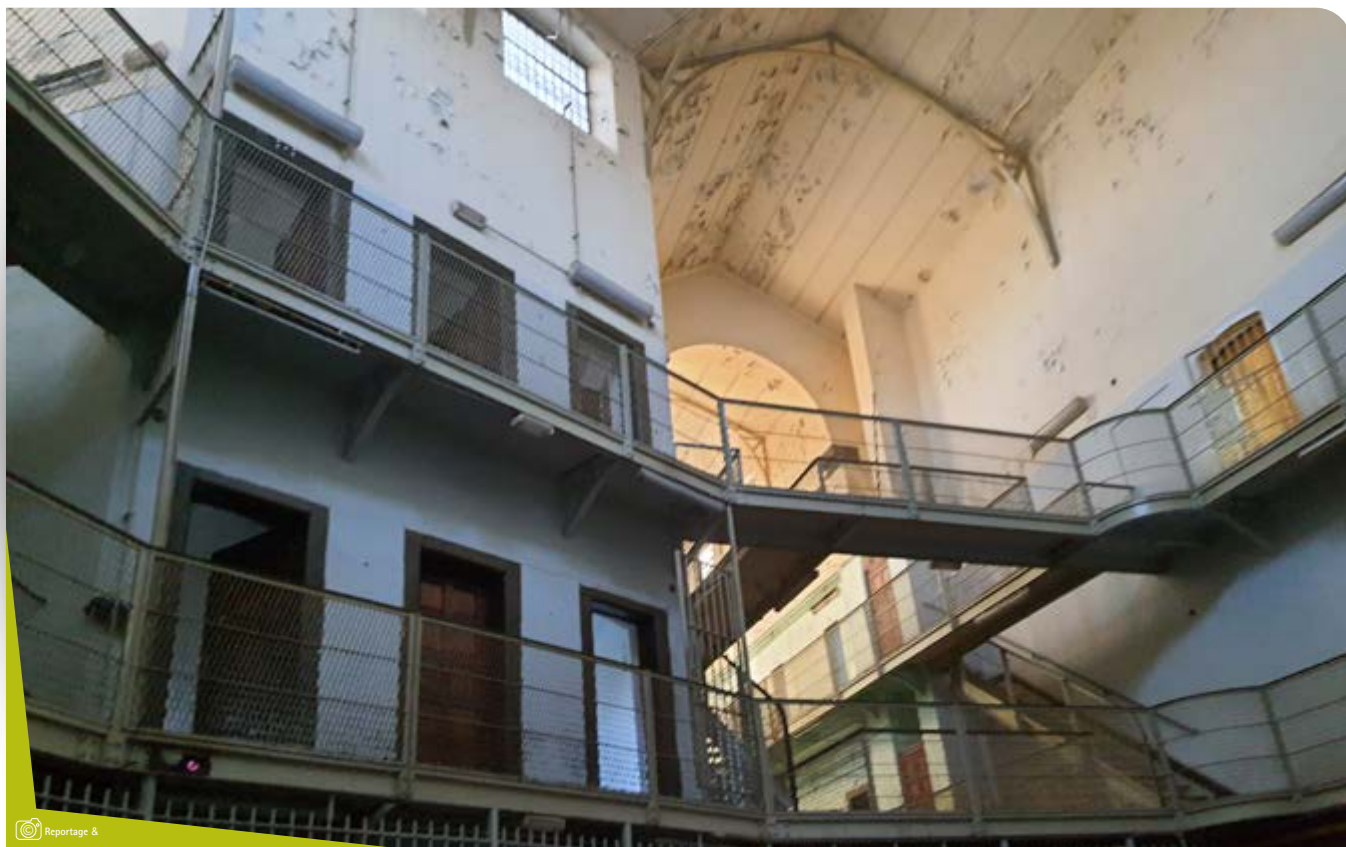
stratégique pour obtenir des résultats susceptibles d'influencer les décisions politiques. Il convient par exemple de considérer qu'un accord gouvernemental lie en principe la coalition, hormis certains détails et modalités de mise en œuvre (laissant toutefois une marge d'inflexion). Modifier les orientations des décisions prises nécessite des prises de conscience et des glissements d'opinions au sein de la population, à moins que de nouveaux enjeux surviennent nourrissant des désaccords majeurs entre partis en cours de législature (comme pour le financement de la hausse du budget de la défense).

Partant de l'hypothèse que la politique fiscale restera inflexible, on peut choisir de préparer le moment démocratique des élections de 2029 par la familiarisation et la formation à la fiscalité, et de reporter la sensibilisation élargie à l'occasion des débats de campagne électorale. Toutefois, l'Arizona a cherché à s'entendre sur de nouvelles mesures budgétaires, malgré de fortes tensions internes. La fiscalité

revient dans la discussion dès que de nouvelles mesures d'austérité (touchant à la santé, au pouvoir d'achat, etc.) bousculent les équilibres entre partis. Dans cette hypothèse de perturbations politiques, les actions collectives observées depuis les élections, visant à infléchir les orientations initiales du gouvernement, peuvent obtenir davantage de résultats. L'outil répond à ces deux hypothèses et peut servir tant pour un travail de formation que pour des actions de sensibilisation en illustrant les positions du RJF. ●

Outil disponible en ligne
sur www.reseaujusticefiscale.be
en version papier au RJF
Tél. : 02/250 12 30
Mail : info@reseaujusticefiscale.be

1. Fondé en 1998, le RJF regroupe 31 syndicats, mouvements, ONG et associations, dont le MOC, la CSC, la CNE, les Équipes populaires et les JOC (www.reseaujusticefiscale.be).
2. Les carburants pourtant très polluants du transport maritime sont encore exonérés de taxes.
3. Memorandum disponible sur le site du RJF



Partir pour ne pas y rester, se reconstruire après des violences conjugales

Victimes, anciennes victimes, proches de victimes de violences conjugales le savent : quitter un conjoint violent et se reconstruire est une nouvelle bataille, semée d'embûches et très souvent vécue dans une grande solitude. Un réel dispositif de soutien et d'accompagnement, diffusé par Vie féminine sous la forme d'un pack nouveau départ, répond à des besoins très bien identifiés par les personnes concernées : une aide financière d'urgence, un accompagnement sociojuridique et psychologique, une protection contre les violences post-séparation, un accès rapide à ses droits, une protection spécifique dans l'emploi ou dans la recherche d'emploi. Ces éléments sont au cœur de la campagne 2025 de Vie féminine *Partir pour ne pas y rester, se reconstruire après des violences conjugales*.

Depuis le lancement de cette campagne et de la pétition en ligne pour un pack nouveau départ, l'adhésion à cette mesure grandit, dans le public comme auprès des associations spécialisées. Les signataires soutenant ces revendications l'expriment clairement : Il y a urgence. Pour celles toujours aux prises avec leur bourreau, la mise en œuvre rapide d'un tel pack peut changer les choses. Se sentir soutenue, enten-

due, savoir que des aides existent, qu'on ne sera pas seule si l'on part, qu'on peut même disposer d'une enveloppe financière rapide pour faire face aux premières dépenses : autant de conditions qui permettront à davantage de victimes de sortir de l'engrenage infernal des violences.

« Je viens de quitter mon mari, ma maison, une partie de mes animaux et de mes habitudes. J'ai la chance d'avoir eu quelque part où aller et je pense beaucoup à celle qui, dans ma situation, reste de ne pas savoir où partir. »

« Parce que j'en ai été victime et que j'ai mis énormément d'années à m'en relever. Seule. »

« J'ai échappé à un féminicide le 8 décembre 2024. Je ne suis pas encore sortie d'affaire. »

« Parce que j'ai besoin d'aide car je vis une relation toxique. »

En amont de la journée internationale pour l'élimination des violences basées sur le genre du 25 novembre et de la manifestation nationale organisée par la plateforme Mirabal le dimanche 23 novembre, Vie féminine rappelle que le pack nouveau départ a déjà fait l'objet d'un accord

politique en CIM Droits des femmes en avril 2024 et qu'il est donc urgent que les gouvernements actuels le mettent en œuvre sans tarder. Particulièrement lorsque ces gouvernements prennent des mesures sur le plan socioéconomique qui auront pour effet d'appauvrir de nombreuses femmes et de les rendre plus vulnérables face aux violences.

Depuis le début de l'année, au moins 23 féminicides ont été recensés en Belgique. Une grande partie de ces meurtres sont commis par un (ex)partenaire précisément quand la victime émet la volonté de partir. Protéger les victimes qui tentent de reprendre leur liberté et les soutenir dans leur reconstruction est une responsabilité collective et politique. Partir ne devrait plus constituer un risque de mort, mais bien la promesse d'une nouvelle vie. ●



Pour en savoir plus :

Vie féminine www.viefeminine.be/campagne-pack-nouveau-depart

Soirée-récit : sauvetage en Méditerranée à bord d'un voilier

6.519 mort-es aux frontières européennes, ça n'a rien d'un accident hasardeux. Alors que la forteresse européenne est de plus en plus meurtrière, des associations s'organisent pour répondre aux manquements de l'Union européenne en termes de sauvetage. Ici, c'est à bord d'un voilier de 13 mètres, le Trotamar III, que CompassCollective (une petite organi-

sation allemande) observe, réagit et interpelle par rapport à ce qui se passe en mer. Deux activistes, Gauthier et Romarin, qui reviennent du dernier déploiement à bord du petit voilier, racontent leur expérience de sauvetage en Méditerranée centrale, leur vécu et leur perception quant à la situation politique et aux différentes approches d'intervention de sauvetage... ●

Date : mercredi 14 janvier 2026 à 19 h 30

Lieu : Malmedy

Contact et inscription :

Équipes populaires de Verviers
Shan Hsia

Tél. : 0476/73.10.21.

Mail : hsia@equipespopulaires.be

Musée du Capitalisme à Nivelles

Né d'une initiative citoyenne, le Musée du Capitalisme est mis sur pied en 2012 par une quinzaine de bénévoles âgés de 24 à 31 ans. Aujourd'hui, constitué en ASBL, le projet rejoint celui, central, de Musée Nomade. Exposition itinérante et innovante sur notre système économique et culturel, le Musée Nomade propose un contenu accessible à un large public, à travers une ambiance interactive et agréable. Ouverte à tous publics dès 15 ans, cette exposition offre un espace original d'apprentissage de notre société, en parcourant quatre salles: origines, espoirs, limites et alternatives du capitalisme. En abordant des thèmes comme l'alimentation, la santé, la culture, la consommation ou la finance, elle se veut une tentative aboutie de mise en débat d'une actualité

économique complexe qui structure néanmoins nos vies. Engagée mais non partisane, l'exposition est un outil au service de la citoyenneté active.

Un partenariat local fort pour une dynamique citoyenne partagée

Les associations de l'ouest du Brabant wallon œuvrant dans le socio-culturel (Centre culturel - Éducation permanente - cohésion sociale - etc.) ont décidé de se regrouper pour proposer et accueillir le Musée du Capitalisme à Nivelles de janvier à fin février 2026. Cette initiative n'aurait pas pu voir le jour sans l'implication active de ce large réseau d'associations de l'ouest du BW qui voulaient créer un espace de réflexion critique et accessible, au

service d'une citoyenneté éclairée, en plaçant les publics au cœur d'un projet participatif et ancré localement. ●

Intéressé·e ? Contactez :
0493 88 29 20 – <https://museeducapitalisme.org/>



Vivre debout festival du cinéma social à Genappe

Le Festival du film citoyen et engagé *Vivre Debout* revient à ses racines engagées et s'installe à Genappe au Monty pour son édition 2026. Pendant 15 ans, le festival s'est épanoui à Perwez où il a évolué en 2024 sous le nom de *PIFF - Perwez International Film festival*. Ce changement, bien que porteur d'une belle dynamique, s'est heurté à des réalités budgétaires et institutionnelles au sein du centre culturel local.

Afin de préserver l'ADN profondément engagé et citoyen essence du festival, le nom originel a été repris et cette année, *Vivre Debout* s'installe au Monty, tiers-lieu culturel de Genappe. À l'affiche la projection de *Les jeunes mères* des frères Dardenne, un film puissant qui reflète l'esprit du festival. ●

Programme:
<https://vivredeboutfestival.be/programme/>



Événements en région...



Escape Game contre l'extrême droite

Le CIEP Liège-Verviers et les Équipes populaires de Verviers organisent une journée d'Escape Game développé par le service Diversité de la CSC! Une expérience ludique qui a fait ses preuves pour se «dépolluer» des idées nauséabondes d'extrême droite. Cet événement est entièrement animé par

des intervenant-es qui vous plongeront dans une mise en scène immersive. ●

Date : lundi 26 janvier
Lieu : CSC, Pont Léopold
4 à Verviers
Matinée : Escape Game

Après-midi : Échanges pour s'approprier l'outil
Contact et inscription : Équipes populaires de Verviers Shan Hsia
Tél. : 087/33.06.68
Mail : hsia@equipespopulaires.be

Se former en Luxembourg : des propositions

Se former à la citoyenneté en province de Luxembourg, c'est possible grâce à une série d'animations gratuites et modulables proposées par le CIEP Lux.

Elles sont consacrées à des sujets sociaux, culturels et politiques à destination de groupes d'adultes (CPAS, Entreprises de Formation par le Travail, délégué-es syndicaux, Maisons de Jeunes, Centres d'Insertion Socio-professionnelle, collectifs, associations locales,...)

Des sujets variés et actuels

Le cadre institutionnel belge : comprendre ses rouages; La politique en Belgique : des partis pour quelles idées?; Quizz La politique en Belgique; L'Union européenne : désamour ou méconnaissance?; Organisons-nous!; ABC Belgique : plutôt stoemp ou boulet?; Un cheveu dans la soupe : plongée au cœur de notre alimentation; Médias : au-delà du bruit de fond; Déferlement numérique; Aménagement du territoire : ça nous regarde!; La sécurité sociale : soli-

darité, dignité et justice; Le capitalisme : déshabillons-le!; Sudestan : jouons au Nord et au Sud; Migrations : des réalités humaines complexes; Interculturalité : penser l'altérité; Désintoxication du langage. ●

Aspects pratiques : Groupe de minimum 6 personnes
Durée : environ 3 heures
Déplacement dans toute la province du Luxembourg
Brochure et infos disponibles sur www.mocluxembourg.be ou en version papier CIEP Lux
Tél. : 063/21 87 38
Mail : mheyde.moclux@gmail.com

Soirée citoyenne
Mardi 10-02-2026

Musée du Capitalisme
Arnaud Zacharie
« Capitalisme et Coopération Internationale »

RDV à 19h00
Bibliothèque Locale
1, Place Albert 1^{er}
1400 Nivelles

Éditeur responsable : CIEP Brabant Wallon - Blvd Fleur de Lys 25 - 1400 Nivelles



COUVINOIS-ES, LA PAROLE EST À TOI!
LE 29 JANVIER DE 17H30 À 19H30
AU CENTRE CULTUREL DE COUVIN
ANIMÉES DÉPOLLÉES

Des nouvelles de nos communes vous impactent-elles? Vous avez des choses à dire? Le 29 janvier, de 17h30 à 19h30, nous vous proposons nos rencontres et vos expériences pour parler des préoccupations communes aux élus locaux.

Venez en famille! Les enfants sont les bienvenus et pourront être accueillis par des animateur-trice Quinias.

Centre culturel de Couvin
Fg de la Ville 1/a, 1380 Couvin



Ateliers - conférences
Samedi 07-03-2026

Dans le cadre du Festi'elles 2026

Journée internationale des droits des femmes

Les Grenades
(média RTBF)

RDV à 14h00
Bibliothèque Locale
1, Place Albert 1^{er}
1400 Nivelles

Éditeur responsable : CIEP Brabant Wallon - Blvd Fleur de Lys 25 - 1400 Nivelles



Astrid PORIGNON et Carole BACKES ♦ Étudiantes ISCO-CNE XIX

À la découverte de la démocratie : visite des parlements européen et fédéral



Le 13 mai 2025 restera pour les étudiantes de troisième année de l'ISCO-CNE une journée marquante. Dans le cadre du cours d'*Analyse politique* animé par Cécile Cornet, formatrice, Secrétaire provinciale du MOC de Namur et ancienne parlementaire, nous avons visité deux institutions essentielles de la vie démocratique belge : le Parlement européen et le Parlement fédéral. Cette journée d'immersion au cœur du pouvoir législatif nous a permis de concrétiser plusieurs notions abordées tout au long de l'année et de mieux comprendre comment s'exerce la démocratie, tant au niveau national qu'euro-péen.

Un cours ancré dans la réalité

Le cours d'analyse politique nous a amenés à explorer les mécanismes du pouvoir politique en Belgique. La séparation des trois pouvoirs – exécutif, législatif et judiciaire – ainsi que les différentes structures institutionnelles de notre pays (régions, communautés et niveau fédéral) ont été étudiées.

Une attention particulière a été portée au parcours d'une loi, depuis le programme d'un parti, sa proposition jusqu'à son adoption, en passant par les amendements, l'intervention de la société civile, les votes en commission et les débats parlementaires. Ces apprentissages, parfois complexes à appréhender en tant que simple citoyen-ne, prenaient tout leur sens dans le cadre d'une visite de terrain où les institutions se dévoilaient concrè-

tement, et par la rencontre de deux parlementaires

Forte de son expérience, la formatrice a su rendre ces enseignements vivants, en nous transmettant une vision à la fois critique et passionnée du travail politique, insistant sur la nécessité pour tout-e citoyen-ne d'en comprendre les rouages afin de participer activement à la vie démocratique. C'est dans cet esprit que Cécile Cornet a organisé cette journée de découverte, en combinant théorie, observation et rencontres humaines.

Un système politique complexe

En Belgique, le système politique repose sur une organisation complexe qui reflète la diversité culturelle et linguistique du pays. Le fédéral, les Régions et les Communautés disposent de compétences spécifiques à chaque niveau. Par exemple les communautés sont compétentes notamment dans des domaines comme l'éducation ou la culture, tandis que les Régions sont compétentes notamment pour la santé et l'environnement. Cela nécessite une coordination constante entre ces différentes entités pour assurer la cohérence des politiques publiques.

La constitution belge établit clairement la séparation des pouvoirs, mais leur interaction constitue également un enjeu essentiel dans le fonctionnement démocratique. Le pouvoir exécutif est exercé par les gouvernements, dirigés au fédéral par le Premier ministre. Le pouvoir législatif

est exercé par le Parlement fédéral, composé de deux chambres : la Chambre des représentants et le Sénat, bien que ce dernier ait récemment vu ses compétences se réduire.

La création d'une loi n'est pas immédiate, mais elle passe par plusieurs étapes structurées. Elle commence généralement par une proposition ou une initiative, qui peut venir soit du gouvernement (c'est alors un projet de loi), soit d'un-e ou plusieurs parlementaires. Ensuite, cette proposition de loi fait l'objet d'un examen approfondi en commission, de travaux, de débats, où les membres du parlement discutent, proposent des modifications (amendements) et examinent le contenu avant de voter pour l'adopter ou la rejeter. Dans le processus législatif, la participation citoyenne peut également prendre la forme de manifestations, pétitions, actions diverses de désobéissance civile,...

Le pouvoir judiciaire belge est indépendant et est exercé par les juges. Il rend la justice (lorsqu'une personne contrevient à une loi ou dans les conflits entre les personnes) et garantit la protection des droits fondamentaux. Il comprend diverses juridictions.

Première étape : le Parlement européen

Notre journée a débuté au Parlement européen, institution qui représente les citoyens des 27 États membres de l'Union européenne. Après les contrôles de sécurité et notre enregistrement, nous avons été accueilli-es par une guide très sympathique et pédagogue, qui a su capter notre attention dès les premiers instants. Elle nous a tout d'abord expliqué le fonctionnement général du Parlement européen, son rôle législatif partagé avec le Conseil de l'Union européenne, ainsi que la manière dont les eurodéputés sont élus au suffrage universel direct.

Ensuite, nous avons visité l'hémicycle, lieu symbolique où se déroulent les grandes sessions plénières. Assis-es dans les gradins, face à cette immense salle circulaire équipée de centaines de pupitres et d'écrans de vote, nous avons imaginé le foisonnement de débats qui s'y tiennent. La guide nous a décrit les procédures de traduction simultanée dans les 24 langues officielles de l'Union, un dispositif impressionnant garantissant le respect de la diversité linguistique et culturelle européenne.

Ce qui a particulièrement retenu notre attention, c'est la complexité du processus décisionnel européen. La guide a insisté sur la collaboration constante entre les différentes institutions : la Commission européenne, qui propose les lois ; le Parlement européen, qui les discute et les amende ; et le Conseil, qui les adopte. Elle a également souligné les défis démocratiques de cette gouvernance à plusieurs niveaux, souvent perçue comme lointaine par les citoyens. Cette partie de la visite a suscité de nombreux échanges entre nous, notamment sur la question de la représentation citoyenne à l'échelle européenne et sur les moyens de rapprocher l'Europe de ses habitant-es.

Une après-midi au Parlement fédéral

Après une pause de midi, nous avons pris la direction du Parlement fédéral, situé au cœur de Bruxelles. Là encore, une guide passionnée et très expérimentée nous a fait découvrir les coulisses de cette institution centrale de la démocratie belge, en nous présentant tout d'abord l'architecture du bâtiment, son histoire, ainsi que le rôle distinct du Sénat et de la Chambre des représentants. La Chambre, composée de 150 député-es élu-es directement par les citoyen-nes, détient le pouvoir législatif principal, tandis que le Sénat, rassemblant désormais des élus des parlements régionaux plus quelques sénateur-rices coopté-es, joue davantage un rôle de réflexion et de concertation entre les entités fédérées.

En lien direct avec ce que nous avons analysé au cours, les étapes du processus législatif en Belgique ont été présentées. Nous avons observé les salles de commission, les espaces de travail et la salle plénière, où se tiennent les grands débats politiques du jeudi.

Cette immersion dans un lieu de décision nous a permis de mieux comprendre la portée concrète du travail parlementaire, souvent méconnu du grand public.

Rencontres avec des parlementaires

L'un des moments forts de la journée fut sans doute les rencontres avec deux personnalités politiques majeures.

Nous avons d'abord échangé avec Petra De Sutter, députée et ancienne vice-première ministre et ministre fédérale de la Fonction publique, connue pour son engagement européen et ses valeurs écologistes. Membre du parti Groen, Petra De Sutter est médecin, ste ; elle est connue pour son engagement pour les droits des LGBTQIA+ et la loi colis. Elle nous a parlé de son parcours, de ses motivations et de l'importance de mettre la politique au service du bien commun. Son témoignage a mis en lumière la dimension humaine du mandat politique, souvent occultée par la médiatisation ou les débats partisans. Petra De Sutter a également insisté sur le rôle crucial de l'éthique dans la prise de décision publique et sur la nécessité d'une politique transparente, au service des citoyen-nes.

Ensuite, nous avons rencontré Pierre-Yves Dermagne, député et ancien vice-premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail. Il nous a raconté son parcours politique, entre ses débuts dans l'action locale et ses fonctions gouvernementales passées. Avec beaucoup de sincérité, il a expliqué les défis liés à l'exercice du pouvoir, la complexité des compromis politiques et la nécessité de garder un contact permanent avec la réalité du terrain.

Les deux parlementaires ont insisté, chacun à leur manière, sur le pouvoir d'action de chaque citoyen-ne dans une démocratie, en particulier à travers le vote, qui reste l'expression la plus directe de la volonté populaire.

Un apprentissage citoyen vivant

Cette journée ne s'est pas limitée à une simple visite pédagogique : elle a constitué une véritable expérience citoyenne. Nous avons ainsi observé concrètement comment s'élabore la démocratie, comment se

prennent les décisions et comment les institutions interagissent à différents niveaux.

Pour beaucoup d'entre nous, cette visite a renforcé la conscience que la politique n'est pas réservée aux élu-es, mais qu'elle est l'affaire de tou-ttes. Les échanges avec les parlementaires ont également permis de désacraliser le monde politique, souvent perçu comme distant ou inaccessible. En découvrant les parcours humains derrière les fonctions institutionnelles, nous avons mieux saisi la diversité des motivations qui animent ceux et celles qui s'engagent pour le collectif.

De la théorie à la pratique

Témoignage d'un étudiant ISCO-CNE

« Ce que je retiens de notre visite des institutions belge et européenne, ce sont les arcanes de la politique et les échanges avec des députés qui m'ont éclairé sur la manière de faire entendre leur voix et créer le rapport de force. » (Sébastien Antal)

Cette journée de rencontres et de visite au Palais de la Nation, la maison de la démocratie et des citoyen-nes a été une illustration concrète du lien entre théorie et pratique. Elle a donné vie aux notions vues dans le cours d'Analyse politique, tout en éveillant une réflexion personnelle et critique sur notre propre rôle en tant que citoyen-ne. Comprendre les institutions, c'est aussi comprendre notre capacité à agir sur elles, à travers la participation, l'engagement et le vote. Cette visite nous a aussi permis de voir la démocratie à l'œuvre, de ressentir son importance et de mesurer la responsabilité qui incombe à chacun-e dans son fonctionnement. Une expérience enrichissante, formatrice et profondément inspirante pour tout-e animateur-riche engagé-e dans l'action politique, sociale et culturelle. ●

Une visite guidée des parlements vous tente ?

Parlement européen : <https://brusselsparliamentarium.booking.europarl.europa.eu/fr>
Parlement fédéral : visites@lachambre.be

Pour suivre les débats à la Chambre en direct et les archives : www.lachambre.be

Christelle WAQUIER ♦ étudiante ISCO-CNE XVI

La problématique de l'absentéisme des aides familiales dans le service familial de Charleroi



Aide familiale et déléguée syndicale dans le service familial de Charleroi depuis 24 ans, je suis particulièrement interpellée par l'absentéisme dans ce service qui propose une aide sociale à domicile. En 2015, un changement de direction a provoqué un turn-over chez les assistantes sociales et une augmentation du personnel encadrant et administratif. Dû à la pénibilité du travail, l'absentéisme chez les aides familiales (AF) existait avant la crise du Covid 19 et s'est largement renforcé avec pour conséquences des répercussions négatives sur leur sentiment de reconnaissance et l'invisibilisation du métier. Les AF se plaignent du peu de respect des bénéficiaires, de la pénurie de main-d'œuvre et de la mauvaise gestion des déplacements.

Dans le cadre du projet d'assurance autonomie, la direction a tenté d'accroître la flexibilité en imposant des horaires variables aux AF. La numérisation du service a accru le contrôle du personnel et engendré un stress supplémentaire, suite à divers dysfonctionnements. Dans mon service, les absences pour maladie ont augmenté depuis la pandémie, ce qui a incité la direction à mettre en place une stratégie autoritaire plutôt que préventive.

Pour cette recherche, j'ai postulé que l'absentéisme des AF était impacté par leur ressenti quant à la pénibilité de leurs conditions de travail ainsi que par la digitalisation du service. Sur le terrain, les AF se plaignent de tâches très diversifiées, éprouvantes moralement et physiquement, du nombre croissant de bénéficiaires souffrant de démence, d'addiction et de dépression, de l'augmentation des déplacements du fait du raccourcissement des prestations. Par ailleurs, l'AF est amenée à devoir s'adapter à une diversité de situations dans une même journée : aider des bénéficiaires issus de différents

milieux sociaux, avec des âges, des caractères, des habitudes et des handicaps diversifiés. Son horaire peut changer le jour même pour remplacer une collègue malade ou à la suite d'une hospitalisation imprévue d'un-e bénéficiaire.

Mon cadre théorique s'est basé sur la méthode de construction d'indicateurs synthétiques de conditions de travail et de risques psychosociaux, développée par Emma Davie. Cinq critères de pénibilité ont été déterminés : les contraintes physiques et environnementales, les contraintes horaires et d'organisation du temps de travail, les exigences émotionnelles, l'intensité du travail et la reconnaissance, la rémunération et l'évaluation. Pour chaque critère, des indicateurs ont été choisis et des questions formulées pour construire mon questionnaire. Sur les 142 AF du service, 20 % de réponses ont été obtenues. L'échantillon est relativement représentatif de la réalité de terrain.

76 % des répondantes déclarent avoir été malades au moins deux fois sur l'année, dont 41 % plus de trois fois. 30 % des motifs d'absence ne sont pas relatifs à une maladie (maladie d'un enfant pour 14 %, ras-le-bol pour 12 %). En matière de pénibilité subjective, 75 % des répondantes estiment que leur travail demande davantage d'efforts depuis cinq ans. L'exigence émotionnelle des conditions de travail a été particulièrement pointée. Une majorité des répondantes sont en contact avec des personnes en situation de détresse, confrontées à des agressions verbales, devant gérer des tensions avec les bénéficiaires ou leur famille, les calmer et cacher leurs émotions. Au niveau des contraintes physiques et environnementales, le côté répétitif des mouvements et l'aspect fatiguant des déplacements ont été mis en exergue. Pour l'organisation du temps de travail, d'importants changements sont relevés y compris pour les temps partiels et 90 % ont le sentiment de devoir se dépêcher pour réaliser leur travail. En ce qui concerne l'intensité

du travail, une majorité des répondantes doivent abandonner une tâche pour en commencer une autre, en raison d'un manque de temps. En outre, elles pensent à leur travail en rentrant chez elles. Elles doivent aller travailler lorsqu'elles étaient malades et elles ne pourraient pas exercer cette profession jusqu'à la pension. Qu'il s'agisse de rémunération, de contenu ou d'évaluation, le critère de reconnaissance semble avoir un impact considérable sur leur ressenti de la pénibilité. Une majorité estime insuffisant le nombre de collègues pour effectuer correctement le travail, être plutôt mal payées et avoir une charge de travail ménager trop importante. Près de la moitié estiment que le travail fourni à domicile n'est pas respecté par les bénéficiaires, que les déplacements sont mal gérés, que l'assistante sociale qui les évalue ne connaît pas leur métier, qu'elle ne les traite pas équitablement et que sa façon de communiquer est mauvaise. Tous les indicateurs choisis confirment que la numérisation du service a un impact sur la pénibilité du travail des AF sondées. Pour 75 % d'entre elles, ces outils entravent leur capacité à communiquer. Le cumul de facteurs dans la détérioration des conditions de travail renforce l'impact sur l'absentéisme. La recherche met en évidence différents facteurs, comme l'augmentation des exigences émotionnelles du travail, l'impact potentiel d'un horaire variable, le manque de reconnaissance et la numérisation du service.

Pour donner suite à cette recherche, un plan d'action a été élaboré en lien avec les fonctions de l'animateur-riche en action collective politique culturelle et sociale. Par exemple, avec mon équipe, nous sommes attentives à l'impact de la procédure autoritaire imposée par la direction. Dès janvier 2025, un sondage a été réalisé sur les conséquences de cette nouvelle procédure en vue de sensibiliser la direction et les assistantes sociales à l'importance de mettre en œuvre des stratégies préventives. Compte tenu de la difficulté à entrer en contact avec les travailleuses du secteur pour les informer de leurs droits et collecter leurs doléances, des tours ont été instaurés dans les secteurs. ●

André LECOMTE ◆ étudiant ISCO-CNE XVI

Le devenir du travail chez Renmans : diagnostic et perspectives d'actions



Depuis plus de 28 ans, je travaille dans l'entreprise multinationale de boucheries Renmans implantée principalement en Belgique, mais aussi dans le nord de la France et au Luxembourg. Il y a un quart de siècle, Renmans recrutait en abondance du personnel qualifié (CDI – temps plein) et était en pleine expansion avec la collaboration de l'enseigne ALDI pour la location d'une partie du bâtiment. Le personnel était motivé et se projetait dans un avenir au sein de l'entreprise. Certain-es travailleur-ses actif-ves depuis plusieurs années dans l'entreprise y faisaient entrer des membres de leurs famille et ami-es, ayant de bons salaires et des avantages intéressants. Proches de leurs travailleur-ses, les patrons géraient cette entreprise multinationale de manière familiale. Ces dernières années, la chaîne de boucherie a fermé de nombreuses succursales, malgré l'affirmation de la direction qu'aucune restructuration n'était à l'ordre du jour. En tant que délégué syndical depuis une dizaine d'années et mandaté au Conseil de Prévention et de Protection des travailleurs (CPPT), en Délégation syndicale (DS) et au comité national, cette transformation de mon entreprise m'a interpellée. Au quotidien, force est de constater un changement dans la manière de travailler avec le personnel peu qualifié et une évolution dans la vente des produits proposés au comptoir. J'observe les fermetures perlées des succursales les moins rentables, des départs anticipés, le remplacement du personnel qualifié par des étudiant-es, la transformation de la collaboration avec ALDI qui vend de la viande fournie par Renmans via des centrales de découpe.

En 25 ans, Renmans a ouvert de nouvelles succursales (plus de 300 enseignes en 2017) avec une forte augmentation du personnel de 2000 à 2010, environ 26 fois plus d'équivalents temps plein. Des bouchers qualifiés faisaient la découpe des carcasses en succursale et une politique

de rémunération était mise en œuvre pour motiver le recrutement de personnel qualifié. Aujourd'hui, l'entreprise familiale paternaliste s'est transformée en un groupe aux stratégies de plus en plus financières (environ 240 boucheries en Belgique et au Luxembourg, 90 boucheries en France). On assiste à une réduction et une déqualification du personnel engagé. En 5 ans, 63 succursales ont fermé en Belgique. La découpe des carcasses se fait dans les abattoirs et la viande arrive classifiée sous vide. Compte tenu des conditions de travail de plus en plus contraignantes, les bouchers qualifiés tendent à partir à la concurrence et de plus en plus d'étudiant-es sont engagé-es pour pallier le manque de personnel.

Dans le cadre de ce travail, mon questionnement s'est recentré sur les mécanismes de coordination du travail mis en œuvre chez Renmans et le processus de déqualification du métier de boucher. Y avait-il un lien entre ces deux variables ? Ma recherche visait à confirmer ou infirmer deux hypothèses, à savoir : la modification des mécanismes de coordination chez Renmans a un impact sur la dévalorisation du métier de boucher qualifié et la transformation de la coordination a réduit la nécessité d'avoir des bouchers qualifiés comme personnel dans les succursales.

La théorie de la sociologie des organisations d'Henry Mintzberg, à savoir la qualification, la coordination du travail et la place des acteurs, a été choisie comme cadre d'analyse. Pour Mintzberg, la qualification concerne les formations que les travailleur-ses doivent avoir suivies pour occuper leur poste de travail et la reconnaissance de l'acquisition de son savoir-faire par l'entreprise. Le degré de qualification d'un-e travailleur-se a un impact sur le degré d'autonomie qu'il-elles ont pour réaliser leurs tâches. Cette théorie permet d'analyser le type de mécanisme de coordination mis en œuvre par l'entreprise via cinq mécanismes : ajustement mutuel, supervision directe, standardisation des procédés, standardisation des résultats et standardisa-

tion des valeurs. Dans l'ajustement mutuel, l'organisation mise sur la communication informelle entre les travailleur-ses pour coordonner le travail. Dans la supervision directe, les tâches des travailleur-ses sont déterminées par le-la responsable qui peut transmettre des ordres ou délimiter le cadre. Dans une standardisation des procédés de travail, les tâches et les comportements des travailleur-ses sont programmés et contrôlés par des analystes. On parle de standardisation des résultats lorsque cela concerne les résultats que le-la travailleur-se doit obtenir une fois que ses tâches sont effectuées. La standardisation des valeurs concerne ce que l'organisation diffuse pour susciter l'adhésion et la mobilisation des travailleur-ses dans la réalisation de leurs tâches.

Au niveau méthodologique, ma démarche combinait l'examen et l'analyse de documents obtenus grâce à mes mandats (bilans, statistiques, procès-verbaux de réunions institutionnelles, etc.), ainsi que l'utilisation de la méthode de participation observante. Cette dernière s'appuie sur mon expérience de 34 ans en tant que boucher. Elle m'a permis d'étudier l'évolution de la coordination du travail et de la qualification dans le temps. Cette méthode met la participation en priorité par rapport à l'observation et vise la production de données d'observation et d'expériences. Mon expérience et des entretiens informels avec d'autres ancien-n-es travailleur-ses m'ont permis de présenter le fonctionnement de l'entreprise et produire une analyse de la qualification et de la coordination du travail chez Renmans.

Au niveau de la qualification, les résultats de ma recherche ont mis en exergue qu'il y a un quart de siècle, les bouchers étaient non seulement diplômés avec qualification, mais la direction reconnaissait la valeur de leur travail. Aujourd'hui, du fait de la découpe de carcasse soit prémâchée, la direction ne reconnaît plus la qualification du boucher comme utile et nécessaire à l'entreprise. Une part importante du personnel n'a ni diplôme ni reconnaissance de l'entreprise.

En matière de coordination du travail, on observe, en l'espace d'une vingtaine d'années, la transformation des cinq mécanismes. Compte tenu de la réduction du personnel, de l'affaiblissement de ses

compétences en général et des nouveaux produits mis en vente, la pratique d'ajustement mutuel s'est réduite, pour faire place à une coordination directe plus forte et uniquement descendante par le-la responsable de la succursale. Ce-cette dernière contrôle avec plus de rigueur la réalisation des tâches, le respect des normes d'hygiène et l'encadrement des étudiant-es. La coordination par standardisation des procédés s'est accrue, notamment par l'informatique. Les marges de manœuvre en matière de standardisation des résultats se sont fortement réduites. Inexistante il y a 20 ans, la coordination via la standardisation des valeurs s'est développée via le site, les réseaux sociaux et les publicités. In fine, l'analyse des résultats valide les deux hypothèses, montre une influence réciproque et circulaire entre la qualification et la coordination. Par exemple, lorsqu'une succursale fonctionne avec du personnel peu qualifié, cela renforce la nécessité de mettre en place une supervision directe descendante. Toutefois, des éléments issus de l'environnement interne à l'entreprise impactent aussi la transformation de la coordination du travail. La stratégie actuelle de l'entreprise a été pointée au niveau des résultats attendus en succursale. Cela réduit la marge de manœuvre sur la standardisation des résultats. De nouvelles

fonctions sont apparues pour gérer la standardisation, le financement et le contrôle interne de la qualité des produits. L'analyse de l'évolution de l'entreprise montre une diminution du pouvoir des acteurs du centre opérationnel et de la ligne hiérarchique. Une augmentation du pouvoir des analystes et une perte d'influence des syndicats sont observées. Pour rappel, cette recherche s'est focalisée sur le fonctionnement du centre opérationnel, qui regroupe toutes les personnes qui réalisent le travail de base de production de l'organisation, à savoir les travailleur-ses des succursales.

Au niveau de l'environnement externe, l'A.F.S.C.A. impose de plus en plus de normes et de contrôles pour assurer la sécurité des produits. L'acteur Aldi, d'allié, est devenu concurrent. Ce changement a affecté la rentabilité de certaines succursales qui ont dû être fermées. Au niveau des habitudes alimentaires, la réduction de la consommation de viande et l'augmentation de l'utilisation de plats préparés ont influencé le processus de diversification des produits proposés par Renmans. Les Belges prennent de moins de temps pour la préparation des repas. Aujourd'hui, défendre les acquis des travailleur-ses chez Renmans et les faire évoluer n'est pas une mince affaire.

En suivi de cette recherche, j'ai élaboré un plan d'action en lien avec les fonctions

de l'animateur-riche en action collective politique culturelle et sociale. Je suis en train de créer un dossier de vulgarisation pour informer mes collègues de la nouvelle politique de la direction afin de leur faire prendre conscience de la réalité du terrain et envisager un processus de soutien si la situation venait à se détériorer. Ces informations seront véhiculées via les réseaux sociaux et des visites dans les succursales. Ce sera l'occasion d'interroger mes collègues sur les pistes d'actions les plus pertinentes. En CE, la direction sera interpellée sur le futur de la société et l'avenir des travailleur-ses peu qualifié-es. Un premier sondage a été lancé pour connaître le type de formation qui peut intéresser le personnel. Cette recherche sera aussi utilisée à des fins de sensibilisation et d'interpellation dans les instances intersectorielles, en intersiège et au comité national.

En conclusion, cette recherche a mis en lumière une transformation de la coordination du travail, une déqualification du métier de boucher-ère chez Renmans et une forte diminution de la marge de manœuvre de la DS. Ce travail questionne la transformation en général du métier de boucher-ère liée à l'évolution du système de découpe de plus en plus centralisée et l'avenir des artisan-es indépendant-es. ●



Les dérouter·es pour raconter l'immigration

L'exposition interactive et critique *Beldavia. Votre nouvelle terre d'accueil* de La Fonderie montre les obstacles rencontrés par les migrant·es dans leur quête d'un logement et d'un permis de séjour. L'atelier d'éducation permanente *Les dérouter·es* proposé dans ce cadre a comme objectif de donner la parole aux personnes concernées et leur permettre de partager leurs expériences de recherche d'emploi ou de mise au travail avant d'avoir obtenu

leurs papiers, quelles qu'aient été ces expériences, pénibles ou moins pénibles, avec ou sans aide, couronnées de succès ou non.

L'atelier prendra la forme de détournement d'images qui seront le matériel pour partager les vécus. Une manière de partager, se moquer, dédramatiser des situations vécues lors de leur emploi ou dans sa recherche. Une façon de diffuser, par le langage de l'humour, les témoignages des participant·es.

À l'issue de quatre rencontres, les séries d'images détournées réalisées seront imprimées et seront également disponibles en ligne avec une fiche pédagogique pour ceux et celles qui souhaiteraient aborder ce sujet avec leurs publics. ●

Dates : les dimanches 11, 18, 25 janvier et le 1^{er} février de 13 h 30 à 16 h 30

Participation gratuite

Infos et inscriptions : La Fonderie

Mail : ep@lafonderie.be

Tél. : 02/413 11 83-0499/13 49 55

Décloisonner les savoirs de la recherche collaborative

La recherche collaborative prend aujourd'hui de plus en plus d'importance. Cet ouvrage publié sous la coordination de trois chercheurs belges (Pierre Artois, Jacques Moriau et Martin Wagener) explore les richesses et les défis de la recherche collaborative, où chercheur·ses académiques et acteur·rices de terrain co-construisent le savoir. À travers une série de retours d'expériences au sein des secteurs de l'action sociale et de la santé, les auteur·es interrogent la place de la recherche non académique dans

un monde en mutation. Ils et elles y décryptent les enjeux (épistémologiques, méthodologiques, politiques et sociaux), les obstacles, les dynamiques politiques et les opportunités qu'offre la recherche collaborative pour répondre à des problématiques sociales complexes.

Une lecture indispensable pour quiconque souhaite mieux comprendre ce dialogue entre science et société et s'outiller pour mener des projets innovants et ancrés dans la réalité. ●



Pierre ARTOIS, Jacques MORIAU et Martin WAGENER (sous la dir. de), *Décloisonner les savoirs. Retours d'expériences de recherche collaborative*,

Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2025 (Coll. Sociologie et anthropologie).



Tissons des liens, pas des menottes, un projet artistique, une action citoyenne pour accueillir autrement

Face aux politiques belges et européennes d'asile et de migration, et pour donner un accueil digne aux migrant-es arrivant sur le territoire belge, l'artiste liégeoise Bénédicte Moyersoën a proposé en 2023 un projet artistique où les colliers qui lient les mains et les pieds sont remplacés par des colliers qui les soutiennent (comme un filet de sécurité). Cela a donné lieu à une œuvre d'art collective, soutenue par de nombreuses organisations et des centaines de bénévoles. À partir d'avril 2024, les travaux ont été réalisés à travers le pays pour se finaliser à Bruxelles et marquer la Journée mondiale des réfugiés le 21 juin. Résultat : 112 000 colsons, assemblés en boucle à travers

la Belgique pour symboliser le nombre de personnes sans permis de séjour dans notre pays. Un gigantesque filet formant une œuvre d'art symbolique d'environ 700 m2 visibilisant l'ampleur du défi, tel est l'objectif du projet *Tissons des liens, pas des menottes*.

L'ouvrage *Tissons des liens, pas des menottes. Un projet artistique, une action citoyenne : accueillir autrement* retrace les différentes étapes du projet artistique et citoyen, propose une analyse des témoignages recueillis lors des ateliers de tissage et des moments de rencontre autour de l'installation de l'œuvre. Ceux-ci mettent en lumière l'importance de l'art dans les initiatives

citoyennes visant à sensibiliser la population à la situation des personnes sans-papiers.

À l'image de l'œuvre à l'origine de cette publication, ce livre contribue à amplifier la voix des citoyen·nes établi·es en Belgique, avec ou sans titre de séjour, concernant l'accueil des personnes migrantes. Il vise à transmettre une vision positive des migrations, à dénoncer les atteintes aux droits humains portées par les politiques migratoires actuelles, ainsi qu'à réfléchir aux bénéfices d'une approche plus juste et humaine pour toutes les migrant-es. ●



Elsa MESCOLI et Bénédicte MOYERSOËN, *Tissons des liens, pas des menottes. Un projet artistique, une action citoyenne : accueillir autrement*, Louvain-la-Neuve, Éditions Academia, 2025 (Coll. Carrefours).

La dignité...pour qui ?

Aujourd'hui, en Belgique, nous faisons face au recul de l'État de droit et des droits fondamentaux. Face à cette situation, le Présence et Action Culturelles (PAC) mène une campagne de sensibilisation et d'information autour des politiques migratoires et de leurs impacts sur les populations. Intitulée *La dignité... pour qui ?*, cette campagne dénonce les stratégies et mécanismes de *dés-humanisation*, d'*indésirabilité* et d'*in-humanité*, portant gravement atteinte à la dignité. Elle questionne tant le non-respect des droits humains induit par les politiques migratoires en Belgique et en Europe, que la surexploitation des citoyen·nes sans-papiers et le nettoyage ethnique et le génocide des Palestinien·nes. Trop longtemps, les questions migratoires ont été lais-

sées aux mains et aux tweets d'un projet politique qui divise, qui stigmatise et qui promeut le repli sur soi. Il est urgent de réaffirmer une vision progressiste de la migration, avec pour socle minimum le respect de l'État de droit, où chaque être humain bénéficie d'un accueil digne et inconditionnel en tenant compte du passé colonial et des relations (post)coloniales qui perdurent encore aujourd'hui. Une vision où tout individu a le droit de se mouvoir comme il-elle le souhaite et où il est de notre devoir de venir en aide et d'accueillir ceux-celles qui fuient leur terre natale pour sauver leur vie ainsi que celle de leur famille.

Des podcasts et un plaidoyer

Trois épisodes sonores ont été créés, lié à l'une des thématiques abordées dans le plaidoyer. Ils sont publiés

sur la chaîne *Les Jours Heureux*, le podcast mensuel de PAC. En un peu plus d'une cinquantaine de pages, le plaidoyer interroge, revendique et défend la dignité humaine qui est de plus en plus mise à mal par les politiques actuelles. Après une première étape nécessaire de déconstruction du discours anti immigration qui infuse depuis de trop nombreuses années, ce plaidoyer se penche sur trois thématiques spécifiques, au cœur du travail sur le terrain avec les publics premier concernés : il s'agit du développement des politiques migratoires en Belgique et en Europe, de la surexploitation des citoyen·nes sans papiers et du nettoyage ethnique et du génocide des Palestinien·nes. ●

Pour en savoir plus :

www.pac-g.be/la-dignite-pour-qui/



Dates à épingler

CINÉMONDE ET DÉBAT : CAOUTCHOUÇ ROUGE - ROUGE COLTAN

Un docu-fiction d'animation sur les traces de la mémoire coloniale à travers l'histoire d'un jeune Bruxellois d'origine congolaise

Date : 13 janvier 2026 à 19 h 30
Lieu : centre culturel d'Aubange (Rue du Centre, 17 à Aubange)
Infos : CIEP-Lux Philippe Jungers
Tél. : 063/21 87 33
Mail : pjungers.moclux@gmail.com

LES MARDIS DE L'ACTU : HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Quels impacts sur le bien-être des jeunes? Quelles sont les origines de ces comportements? Comment prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire?

Date : 20 janvier 2026 à 19 h 30
Lieu : Chez René (Rue du Marché au Beurre, 22 à Arlon)
Infos : CIEP-Lux Tél. : 063/21 87 33
Mail : swertz.moclux@gmail.com
www.mocluxembourg.be/

SOIRÉE DES 125 ANS DE LA LIGUE DES DROITS HUMAINS

Date : mardi 27 janvier 2026
Lieu : Beerschouwburg (Rue Auguste Orts, 20-28, 1000 Bruxelles)
Infos : www.ldh.be

CINÉ-DÉBAT L'HISTOIRE DE SOULEYMANE

Projection-débat sur la situation des migrantes forcées de vivre dans la clandestinité

Date : 29 janvier 2026 à 20 h
Lieu : CineXtra, Porte de Trève (Bastogne)
Infos : CIEP-Lux Tél. : 063/21 87 33
Mail : emelotte.moclux@gmail.com
www.mocluxembourg.be/

MAIS À QUOI PEUT BIEN SERVIR L'ÉCOLE ?

Spectacle Kevin (Cie Chantal & Bernadette) pour décrypter l'échec scolaire

Date : 5 février 2026 à 20 h
Lieu : Espace 23 (Rue Gustave Delperdange, 6 à Bastogne)
Infos : CIEP-Lux Tél. : 063/21 87 33
Mail : emelotte.moclux@gmail.com
www.mocluxembourg.be/

ENDETTEMENT ET DÉTENTION : REGARDS CROISÉS ET PISTES D'ACTION

Date : 12 mars 2026 de 9 h 30 à 16 h 15
Lieu : Banque nationale de Belgique (Rue Montage aux Herbes potagères, 61 à 1000 Bruxelles)
Infos et inscription : Observatoire du Crédit et de l'Endettement Tél. : 071/33 12 59
Mail : info@observatoire-credit.be
<https://observatoire-credit.be/fr/actualites#92>

IMAGINE UN MONDE SANS... GRAINES

Conférence gesticulée de Corentin Hecquet « Quand on sème, c'est pour la vie » avec humour, émotion et clarté, le système semencier et démonte les rouages d'un modèle agricole dominé par les multinationales et leurs logiques industrielles, qui excluent peu à peu la diversité, les paysan-nes et les savoir-faire ancestraux

Date : 12 mars 2026 à 19 h 30
Lieu : Biblio'Nef (Avenue Bouvier, 4a à Virton)
Infos : CIEP-Lux Martin Heyde
Mail : mheyde.moclux@gmail.com
Tél. : 063/21 87 38
www.mocluxembourg.be/

JOURNÉE DE LUTTE DE CONTRE LE RACISME À CHARLEROI

Programme : village associatif au parc Reine Astrid; Ciné-débat au cinéma Quai10 Côté Parc; Concours d'écriture « Lumière d'encre » : lecture de textes et remise des prix; Vernissage des expositions « Une brève histoire de l'immigration » et « Pourquoi l'immigration en 21 questions ».

Date : 21 mars 2026
Différents lieux à Charleroi
Infos : CIEP Charleroi-Thuin Cécile Vargas
Tél. : 071/31 22 56 www.moc-ct.be



Centres régionaux



BRABANT WALLON

boulevard Fleur de Lys, 25 - 1400
Nivelles • 067.21.89.91

BRUXELLES

rue Pléтинckx, 19 - 1000
Bruxelles • 02.557.88.35

CHARLEROI - THUIN

boulevard Tirou, 167 - 6000
Charleroi • 071.31.22.56

DINANT - PHILIPPEVILLE

rue E. Dinot, 21/Bte 6 - 5590
Ciney • 083.21.24.51

HAINAUT CENTRE

Mons:
rue Marguerite Bervoets, 10 - 7000
Mons 065.35.39.63

HAINAUT OCCIDENTAL

Tournai:
av. des Etats-Unis, 10 Bte 8 - 7500
Tournai • 069.88.07.64
Ath:
rue de Gand, 28 - 7800
Ath • 068/84.34.31
Mouscron:
rue St-Pierre, 52 - 7700
Mouscron • 056.33.48.68

LIÈGE-HUY-WAREMME

Liège:
rue St-Gilles, 29 - 4000
Liège • 04.232.61.61
Huy:
av. Albert 1^{er}, 6 - 4500
Huy 085.21.11.33

LUXEMBOURG

rue des Déportés, 39 - 6700
Arlon • 063.21.87.33

NAMUR

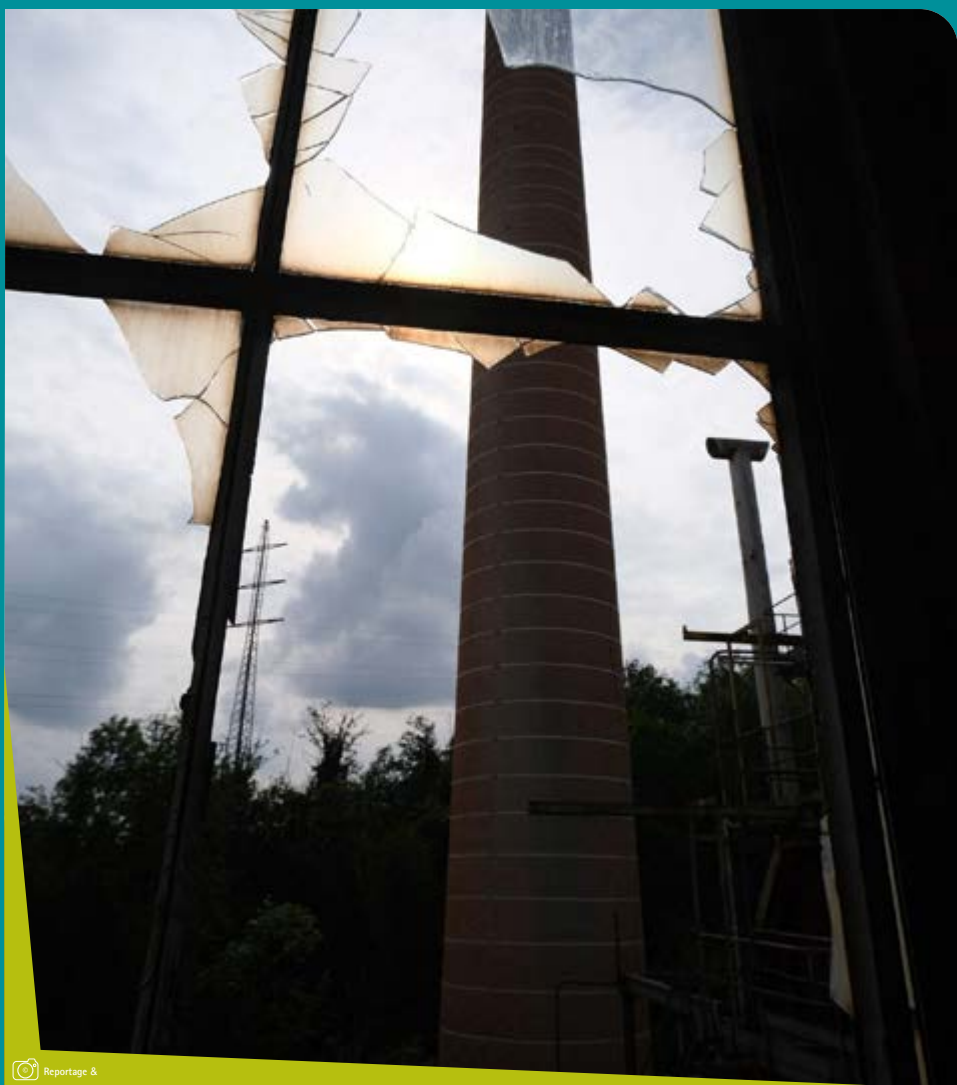
Centre L'Illon - rue des Tanneries, 1 5000
Namur • 081.22.68.71

VERVIERS

rue du Centre, 81 - 4800
Verviers • 087.33.77.07

CANTONS DE L'EST

VHS - Rotenbergplatz, 19 - 4700
Eupen • 087.59.46.30



Reportage &

Terrains de mille aventures passées et futures

Les friches industrielles ou «sites à réaménager» occupent près de 0,20% du territoire wallon. Elles concernent tant des écoles désaffectées, des hôpitaux fantômes, des centres d'hébergement, des églises, châteaux, gares ou prisons abandonnés,... que d'anciens établissements industriels. Le Hainaut en recense le plus grand nombre et les découvrir plombe le moral et inquiète: quelle que soit leur situation, ces sites en ruine risquent de nuire tant aux jeunes qui s'y aventurent lors d'explorations Urbex qu'au sous-sol et aux nappes phréatiques recevant la pollution qui s'en dégage.

Toutefois, ils constituent aussi un patrimoine à sauvegarder ainsi que des lieux de forte biodiversité, comme le Marais Wiels à Forest (objet du dernier reportage photo de *L'Esperluette*). En région bruxelloise notamment, des associations de tourisme social, des organisations environnementales et culturelles les font visiter avec un objectif pédagogique; des collectifs citoyens en réclament leur protection. Reste à interroger pourquoi ces abandons d'activités importantes se font sans que soit imposée à leurs propriétaires la remise en ordre de leurs terrains. #

Claudine LIENARD